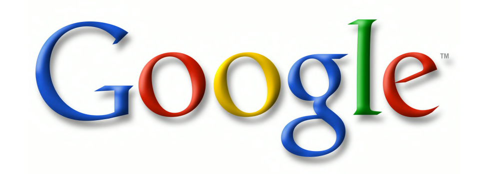





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



HISTOIRE

DE PIERRE AYRAULT

ET DE

SON FILS RENÉ

Pseudo-Jésuite

HISTOIRE

DE

PIERRE AYRAULT

ET DE

SON FILS RENÉ

Pseudo-Jésuite

PAR

PAUL DE MUSSET



PARIS

E. DENTU

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

GALERIE D'ORLÉANS, 17 (PALAIS-ROYAL)

—

1879

AVANT-PROPOS

Ce récit n'est point inédit. Je l'ai publié dans l'ancien *National* peu de temps après la promulgation de la loi de 1850 dont on peut aujourd'hui apprécier les résultats. Après trente ans d'intervalle, les circonstances présentes lui rendent tout l'à-propos qu'il avait dans sa nouveauté; c'est ce qui m'engage à le faire réimprimer.

Parmi les pères de famille qui donnent leurs enfants à élever aux Jésuites, il s'en trouve qui ne voient que le bon ordre des maisons d'éducation et la force des études. Les uns par ignorance, les autres pour suivre la mode, ils refusent de croire à ce qu'on raconte de cette redoutable Société, dont il suffit pourtant de connaître l'Institut pour comprendre à quels dangers on s'expose en lui confiant l'éducation d'un enfant.

Pierre Ayrault est la première victime des Jésuites en France, et le détournement de son fils

René leur premier crime. Ni les plaintes du père, ni l'arrêt qu'il obtint du Parlement, ni l'intervention du Roi de France, ni les ordres du Pape Sixte-Quint ne purent vaincre l'obstination des ravisseurs.

Gilles Ménage, petit-fils de Pierre Ayrault a écrit en latin la vie de son grand-père. Ayrault et Ménage étaient d'Angers. On sait en Anjou ce qu'est devenu le jeune René après son enlèvement par les Jésuites. Pierre Ayrault, lieutenant criminel, savant jurisconsulte, élève de Cujas, auteur des *Pandectes*, était une des gloires de la magistrature française. En 1845, M. Belloc, avocat général près la Cour d'Angers, prit pour sujet de son discours de rentrée, la vie et les ouvrages de Pierre Ayrault et la triste aventure de son fils. Les Jésuites répondirent à ce discours. Une guerre de brochures s'engagea. La lumière a été faite. Dans le récit qu'on va lire, je n'avance rien dont je ne puisse fournir les pièces justificatives.

HISTOIRE

DE

PIERRE AYRAULT

ET DE

SON FILS RENÉ

Pseudo-Jésuite

I

Lorsque les Français assiégeaient Pampelune, en 1521, il y avait dans la garnison espagnole un homme de trente ans, d'une taille au-dessous de la moyenne, robuste, ayant le front large, presque chauve, le nez aquilin, les yeux d'une vivacité singulière, quelque chose d'exalté dans la physionomie, qui annonçait un caractère violent et passionné.

Cet homme avait débuté fort jeune dans la carrière des armes, et, suivant la mode de ce temps, il s'était inspiré des idées et des sentiments de la chevalerie. En combattant sur les remparts de Pampelune, il reçut un éclat de bombe qui lui brisa une jambe. Il fut mal soigné par quelque chirurgien ignorant, et quand on l'eut remis sur pieds, il souffrait de sa blessure et boitait si horriblement qu'il se fit rompre la jambe une seconde fois. Par un rapprochement de situation fort naturel, le patient se mit à songer aux martyres des chrétiens, et

dans un accès de piété il offrit au ciel les souffances qu'il endurait. Pour charmer les longueurs de la convalescence, il ouvrit les légendes des saints. Celles de saint Dominique et de saint François l'ayant profondément touché, il conçut la pensée de créer un ordre religieux, plus puissant que celui des Franciscains, et plus utile, s'il était possible, que celui de saint Dominique, dont l'église avait eu fort à se louer, mais qui, sentant le moyen âge, n'était plus en harmonie avec des mœurs sensiblement plus douces et plus policées. Il lui parut que l'autorité ouvertement basée sur la terreur avait fait son temps, qu'elle s'échapperait bientôt des mains du saint-office, et que le moment était venu de la remplacer par l'influence secrète, l'insinuation et le mystère. Cet homme, assurément, était un des plus grands esprits de son siècle. On le peut opposer à Luther, son contemporain, comme un antagoniste égal en génie et en force. Il s'appelait Ignace de Loyola.

Pour établir un ordre nouveau, la première chose à faire était de frapper les esprits par des pratiques de dévotion poussées jusqu'à l'apparence du délire. Ignace n'y manqua pas. Il se voua au culte de la sainte Vierge et se déclara son chevalier. C'était pendant la nuit, et tandis qu'il prononçait son vœu de chevalerie, « un estrange bruit se fit, pour lors, dans la maison. La chambre où il étoit trembla, et les vitres des fenêtres se fracassèrent, marque que le Diable luy disoit adieu. »

Que ces détails merveilleux, rapportés par le père Ribadeneira, soient exacts ou inventés après coup, il est certain qu'Ignace de Loyola se conduisit en vrai chevalier. Il prit le chemin de l'Italie, terre classique et hospitalière des soldats de l'Eglise. La chronique assure encore que la sainte Vierge apparut à son chevalier, l'agréa, le remercia et lui promit sa protection;

après quoi il partit pour Montserrat. En y allant, sa première aventure fut précisément de celles que cherchaient les chevaliers errants, redresseurs de torts et d'injures. Ignace rencontra un More qui voyageait comme lui, et ils se mirent à causer ensemble. Le More lui avoua que, pour la virginité de la sainte mère de N. S. jusqu'à l'époque de sa grossesse, il en demeurait volontiers d'accord; mais que passé le temps de l'enfantement, il ne pouvait plus croire à cette virginité, en sorte qu'il la niait. Au lieu de prendre ce mécréant par la douceur, et de lui expliquer que c'était précisément là un des mystères et articles de foi de la religion, Ignace entra dans un transport de fureur :

« Considérant de qui il était chevalier, il devint si enragé qu'il se crut obligé de venger sur le More l'affront fait à la dame de ses pensées. Mais tandis qu'il consultait ce qu'il ferait, le More prit une autre route... »



Ignace laisse le jugement de cette affaire à sa mule, lui lâche la bride sur le cou et jure de tuer le More si la mule prend le même chemin que lui. Cette bête intelligente devine qu'il arrivera malheur si elle suit le mécréant, et tourne sur la route de Montserrat, où Ignace, en arrivant, accomplit une cérémonie dont le récit ressemble, à s'y tromper, à l'un des plus beaux chapitres de Cervantès, celui de la *Veillée des Armes.*

« Ayant lu dans les livres de chevalerie que les anciens chevaliers, prenant sur eux cet honorable emploi, avaient toujours eu de coutume de veiller toute la nuit dans leurs armes, il se crut obligé de commencer de même. »

Comme les armes d'un chevalier de la sainte Vierge ne pouvaient être celles avec quoi l'on occit les gens, saint Ignace pendit son épée, son mousquet à mèche, sa cuirasse et ses vêtements d'homme de guerre à l'au-

tel d'une chapelle et il s'habilla d'une longue robe en gros drap, se ceignit d'une corde au bout de laquelle était une gourde; au lieu d'une lance, il prit un bâton, se chaussa un pied d'un chausson d'osier et garda l'autre pied nu. En cet équipage, il passa la nuit de la veillée des armes, tantôt debout à se promener, tantôt à genoux, et, quand le matin fut venu, il put se considérer comme chevalier de la sainte Vierge.

« Cela fait, il se logea dans l'hôpital, laissa croître ses cheveux et ses oncles, mendia de porte en porte, jeûna six jours de la semaine, se donna de la discipline trois fois par jour et coucha simplement sur la terre, afin de se mieux préparer pour ses aventures vers Jérusalem. »

En cette année 1522, saint Ignace écrivit, selon Maffée, son livre des *Exercices spirituels*, publié seulement en 1548 ; on pourrait s'en étonner, comme de ses lectures des vies des saints, puisqu'il ne savait alors ni lire ni écrire; mais on a découvert plus tard que la sainte Vierge l'avait aidé dans ce travail, ce qui met le livre des *Exercices* au-dessus de tout examen critique.

Ignace ne prit point de repos qu'il n'eût été à Jérusalem. En revenant de là, il fut bien plus écouté plus admiré qu'auparavant. Il commença de traîner à sa suite une foule de disciples qui ne voyaient plus que par ses yeux, et notamment une jeune fille de la bourgeoisie qu'il voulut renvoyer, après certain temps, parce que sa grande beauté la pouvait exposer à quelque inconvénient durant les pélerinages qu'il entreprenait sans cesse. Le fondateur d'un ordre religieux n'était pas homme à se compromettre par la compagnie d'une belle fille, ni à s'exposer aux commérages. Pour rien au monde il n'eût manqué à cette continence qui rend nécessaires les fatigues corporelles, augmente l'activité

de l'esprit et pousse à la folie, cet état rare et précieux qui frappe d'étonnement et d'épouvante les incrédules.

Parmi les disciples d'Ignace était un véritable fou qui pensa donner du souci à son maître, en déraisonnant au point de faire du scandale. Les visions de cet énergumène n'étaient pas toujours orthodoxes. On l'interrogea. Il répondit mal. Mais Ignace de Loyola prit chaudement sa défense et le sauva, en le déclarant fou, comme il l'était, et non pas hérétique. Il soutint que cet homme était un saint, et demanda depuis quand les simples et les idiots eux-mêmes ne pouvaient plus ressentir les effets de la grâce divine : « Celui-ci, dit-il, a d'ailleurs des intervalles lucides, et s'il ne s'exprime pas en bon catholique aujourd'hui, c'est à cause de la nouvelle lune. »

L'art d'émouvoir et de fanatiser le vulgaire excite beaucoup d'envie entre ses artisans. Ignace étant à Rome se vit en butte aux persécutions des jaloux. Une enquête sur ses pratiques de dévotion ne lui fut pas favorable. On lui commanda de se chausser et de ne plus faire porter à ses compagnons un habit uniforme, privilége exclusif des ordres reconnus. Ces tracasseries n'étaient pas pour rebuter un homme de cette trempe. Il n'en prêcha que mieux. L'Inquisition le fit arrêter. C'était ce qu'il souhaitait. Des gens de qualité lui offrirent leurs services. Il les refusa disant qu'il se défendrait bien avec la protection de la sainte Vierge. En effet, on le relâcha le quarante-deuxième jour de sa prison, plus exalté que jamais. Peut-être les examens du Saint-Office lui donnèrent-ils la mesure de son ignorance. A trente-trois ans, il voulut s'instruire et commença une nouvelle entreprise plus rebutante à cet âge que la première, celle d'étudier la grammaire, la théologie, le latin. Il y éprouva des difficultés incroyables :

« A peine, écrivit Maffée, pouvoit-il dire *amo* sans que son esprit s'égarât je ne say où, et il avoit toujours tant de visions qu'il ne pouvoit se souvenir d'un mot de ce qu'il avoit appris. Cecy l'obligea de prier son maître de l'attacher ponctuellement à une lesson, comme les autres escoliers, et de le fouetter après cela bien serré s'il manquoit. »

A Salamanque, Ignace de Loyola eut à subir d'autres persécutions des envieux ; il échappa encore une fois avec plus de peines, mais avec plus de gloire, et il prêcha publiquement au milieu d'un concours immense de peuple. En même temps, il continuait ses études, qui n'avançaient guère ; car, ayant résolu d'aller étudier à l'Université de Paris, il se présenta au collége de Montaigu, à trente-six ans, et se trouva de force à suivre la classe de sixième. En France, où le premier venu ne prêchait point, où il n'était point permis, sous prétexte de religion, d'assembler les gens et de courir le pays en extravagant, Ignace se conduisit en écolier paisible et modeste, sentant qu'il se serait mis aux prises avec la simple police ou le guet, ce qui l'eût rendu ridicule aux yeux d'un peuple rieur et léger. La nécessité de la dissimulation donna probablement un tour nouveau à ses pensées. On ne le vit plus viser à la singularité. Il se fit un petit noyau d'amis qu'il fanatisa, l'un après l'autre, en tête à tête. On s'en aperçut à Montaigu ; on lui en fit des remontrances sévères, et il quitta ce collége pour celui de Sainte-Barbe.

Les circonstances particulières où il était en France déterminèrent précisément Ignace à y fonder son nouvel ordre religieux, sur le pied d'une société secrète. Il prit avec lui six disciples, jeunes, ardents comme lui, dont il était sûr, et il les mena un matin dans l'église de Montmartre, pour y prononcer des vœux qu'il prononça lui-même avec eux. Telle fut l'origine obscure

de cette Société qui devait bientôt dominer le monde. Ignace, nommé par ses amis général d'un ordre qui compte en tout sept membres, se met aussitôt à composer avec Jacques Lainez, le plus lettré de ses associés, ces fameuses *Constitutions* dont le cardinal de Richelieu disait, cent ans après, que ce n'étaient point là les règles de pauvres moines, mais bien des lois de politique secrète à gouverner l'empire universel.

Si le fondateur se fût borné aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme on les prononçait dans les ordres précédents, sa compagnie n'eût été qu'un troupeau de plus à la suite des autres troupeaux de l'Eglise; mais il ajouta un quatrième vœu d'obéissance particulière au pontife romain, comme un hommage et une dédicace à celui de qui dépendait la consécration ou l'anéantissement de la Société naissante. En outre, il fit dans ses *Constitutions* un traité de l'obéissance passive de l'inférieur au supérieur, tel que l'imagination s'effraie en pensant à la puissance qu'une pareille soumission met en la main du chef, à la force de l'instrument et à l'abus que le supérieur en pourrait faire. On sent bien que, par ce côté, l'ordre nouveau tend à s'immiscer dans les affaires temporelles avec des avantages incalculables. On s'étonnerait surtout qu'un seul homme, ayant lu cela, osât prononcer de pareils vœux et promettre une obéissance qui le peut conduire au crime et à l'échafaud, si le fanatisme n'était la base de cet étrange édifice.

Après avoir achevé son ouvrage, Ignace de Loyola se rendit, plein d'assurance à Rome. Le quatrième vœu plut au Saint-Père; mais les jaloux firent semblant de ne point voir en quoi cet ordre nouveau différait d'avec beaucoup d'autres, et voulurent obliger Ignace à le fondre dans celui des Théatins. L'auteur des *Constitutions* résista de toutes ses forces à cette fusion, en ex-

pliquant quel pouvoir inconnu jusqu'alors le pontife devait attendre de la Société nouvelle. Lorsque le pape eut trouvé dans l'écrit de Loyola que l'inférieur doit obéissance au supérieur au point de « croire que tout ce qu'il commande est toujours juste... ; qu'il faut penser ce que la Société a décidé qu'on doit penser, en renonçant à l'exercice de son propre jugement (*judicium proprium abnegando*), et lors même que le supérieur manquerait de prudence, de sagesse et de probité (*etiam si superior prudentiâ consilio sive probitate minùs valeat*), Paul III, enthousiasmé, n'hésita plus, et confirma, en 1540, l'institut d'Ignace de Loyola sous le titre de : *Compagnie de Jésus*.

Le Saint-Père ne songea point que cette obéissance passive recommandée tant de fois et avec des formes si absolues et si despotiques, « comme si l'inférieur était un bâton dans la main de son supérieur, comme s'il était à l'état de cadavre inanimé, *perindè ac si cadaver esset*, » il ne songea point que cette obéissance n'existerait qu'entre Jésuites, que l'ordre d'un pape même serait nul aux yeux du membre le plus infime de la compagnie si le supérieur Jésuite n'en commandait lui-même l'exécution ; qu'au-dessus du général et en dehors de la compagnie, il n'y aurait point de pouvoir reconnu autrement qu'en paroles ; que le *bâton dans la main du supérieur Jésuite* ne passerait point dans d'autres mains ; que ce bâton pourrait frapper des rois et même des papes, s'il plaisait au supérieur qui le maniait de le tourner contre les papes et les rois, et qu'un gouvernement nouveau s'installait dans le gouvernement des choses spirituelles, qui allait absorber l'autre.

Un jour, Charles-Quint, ayant entendu parler des progrès effrayants de cet ordre en Italie, demandait à François Borgia comment la prudence de Rome avait pu bâiller de telles armes à une petite portion de la

famille catholique. François Borgia, qui était Jésuite, répondit que cet ordre n'avait introduit aucune innovation dans la foi, et que, s'il était jeune, et si l'on y vivait de façon nouvelle, la Compagnie de Jésus montrerait que, pour le regard de la jeunesse et de la façon de vivre, elle n'était pas plus méprisable que les autres, ni moins douée de force, ni ornée de moindres priviléges dans la famille de Jésus-Christ, et qu'elle durerait autant qu'autres quelconques d'un plus grand âge. Charles-Quint en demeura d'accord ; mais il pensa probablement que, si la volonté de Dieu l'eût jeté sur le siége de saint Pierre, et non sur le trône des Césars, il aurait étouffé au berceau cet enfant de l'Eglise, de peur qu'il ne devînt quelque jour le tyran de sa mère.

Tout bon politique qu'il était, l'empereur ne voyait que la moitié du danger, car il aurait dû s'inquiéter pour son empire, pour sa puissance et le repos de l'Espagne bien plus que pour l'Eglise romaine. La France, qui, dans ce temps-là, faisait toutes choses la dernière, résista pendant dix ans aux propositions, prières et instances des Jésuites, sans savoir au juste ce que c'était. Ils avaient des établissements jusqu'en Chine, et le roi *très chrétien* leur refusait net l'entrée de ses Etats. A la fin, ils eurent une maison à Paris, en 1550. On s'informa de leur institut et de leurs doctrines, et aussitôt un cri général s'éleva. La Sorbonne les déclara nés pour la ruine et non pour l'édification des fidèles. Le Parlement décréta contre eux ; l'Université jeta feu et flammes. Ils ne se troublèrent ni pour une malédiction, ni pour une censure, ni pour un procès perdu. Ils n'opposèrent à tant de bruit que la patience, recueillant les noms de leurs ennemis et attendant sans se plaindre le moment de relever la tête et de se venger, ce qui ne fut pas long, comme on le verra tout à l'heure par l'exemple de Pierre Ayrault.

II

Dans l'église de Saint-Michel du Tertre (1), à Angers, on voyait encore du temps de Gilles Ménage, un petit monument élevé par la piété filiale de Pierre Ayrault à la mémoire de ses aïeux, Jean, Pierre et René, qui avaient tous trois honoré le barreau, la magistrature et la ville d'Angers. Le plus ancien, Jean Ayrault avait été un des plus fameux avocats du XV[e] siècle. Le second, bon jurisconsulte, avait aussi plaidé dans sa jeunesse, avant d'être lieutenant de la prévoté d'Anjou. Le troisième, procureur du roi et maire de la ville, avait donné son nom au port construit, à Angers, dans le temps de sa magistrature. Mais le membre le plus éminent de cette famille par les talents, la science, la probité, la grandeur du caractère, fut le quatrième, Pierre Ayrault, né à Angers en 1536, celui qui éleva le monument cité par Ménage.

Apparemment, le procureur René n'était point riche, puisque son frère, le prieur François, qui cultivait les belles lettres, frappé des heureuses dispositions du jeune Pierre, se voulut charger des frais d'éducation de cet enfant. Pierre Ayrault envoyé à Paris, fit ses humanités et sa philosophie à l'Université avec de grands succès. Son application, son intelligence, sa gravité remarquable dans l'âge de la légèreté lui valurent beaucoup d'éloges et de récompenses. Il revint dans sa famille, et quand il eut reçu les caresses qu'il avait méritées et les félicitations de son oncle François, il partit, à peine adolescent, pour Toulouse afin d'y étudier le droit. On ne voyageait point commodément en ce temps-là, et il y avait à Angers même, d'autres facilités de s'instruire;

(1) Cette église a été détruite.

il fallait donc que Toulouse eût une belle réputation pour attirer de si loin les jeunes gens laborieux. Probablement, ce fut encore à la générosité de son oncle que le jeune Ayrault dut les moyens d'entreprendre un si long voyage. A Toulouse, il demeura dix-huit mois à étudier le droit avec Barnabé Brisson, qui devint par la suite avocat général et président au Parlement de Paris (1), et sans doute, au bout de ce temps, Pierre sentit que l'étude des lois romaines lui était nécessaire, car il se rendit à Bourges, où il prit des leçons de Duaren, de Cujas et de Donneau.

Ces triumvirs de la jurisprudence romaine reconnurent en leur élève celui qui devait, après eux, soutenir et augmenter le monument de leurs travaux. On le comprend à la façon dont l'écolier devenu maître parle de Duaren dans son livre des *Pandectes*. Quand il eut reçu le grade de bachelier des mains de ses professeurs, Pierre Ayrault leur dit adieu et retourna dans sa ville natale. L'usage existait alors parmi les fils des premiers magistrats, lorsqu'ils avaient gagné leurs grades, de lire en public des thèses sur des questions de droit, et de les expliquer. Le président de Mesmes raconte dans ses Mémoires qu'étant jeune il parcourut la France et fut admis à lire ainsi en plusieurs villes, avec l'agrément et la recommandation des magistrats. Pierre Ayrault expliqua publiquement à Angers le droit civil, et plaida peu après avec tant de talent, qu'un autre avocat de cette ville, grand latiniste, jugea ses premiers succès dignes d'être chantés en vers latins. On voit dans une poésie de Pierre Busson que ce jeune homme, dont l'éloquence avait étonné le barreau d'Angers, comptait approchant *deux fois onze hivers*, ce qui doit faire bien près de vingt-deux ans.

---

(1) Barnabé Brisson fut assassiné par les *Seize*, en 1591.

Ayrault, voulant s'exercer dans une arène plus vaste, partit pour Paris en 1558. Il fut admis au nombre des avocats de cette ville, et son début fut si heureux qu'il se trouva tout à coup au premier rang, de l'aveu même de ses confrères. Le Parlement fut saisi d'étonnement et comme attaché aux lèvres de ce jeune orateur, en reconnaissant l'éloquence sage et réglée d'Athènes et de Rome (1). On n'hésita pas à le mettre au-dessus de Jean Bodin, son compatriote, auteur du livre de la *République*, et qui, avec autant de science que Pierre Ayrault, ne possèdait pas au même degré que lui ce don particulier de la parole. Le président de Thou encouragea les débuts d'Ayrault, lui témoigna beaucoup d'estime et l'aida de son crédit en plusieurs occasions. Pierre eut assez de raison pour n'accepter que des causes justes et bonnes ; il gagna la plupart de ses procès, n'eut affaire qu'aux honnêtes gens et prit de l'ascendant sur les juges. En même temps qu'il plaidait avec distinction, il se livrait à des travaux d'érudition qui lui donnèrent de la célébrité comme écrivain et jurisconsulte. Son ouvrage sur la *Variété et la Mutation des lois*, ses diverses recherches sur les formes judiciaires de l'antiquité, qu'il réunit plus tard sous le titre de *Pandectes*, lui attirèrent des témoignages d'admiration des savants de tous les pays. Mais le plus beau de ses écrits, celui qui fait le mieux connaître la noblesse de son caractère et la sensibilité de cette âme si sévère en apparence, est le traité *De la Puissance paternelle*, dans lequel le lecteur sentira frémir les entrailles d'un père au désespoir, lorsque nous en citerons des extraits à propos des événements qui l'ont inspiré.

Pendant le carême de l'année 1564, éclata une grande querelle entre les Jésuites et les curés de Paris. Après

(1) Morceau de P. Busson, déjà cité.

avoir fondé en France plusieurs maisons de leur ordre, malgré les censures de la Sorbonne, plusieurs colléges, en dépit de l'Université, les disciples d'Ignace de Loyola élevèrent la prétention de prêcher publiquement, à quoi le clergé de Paris s'opposa de toutes ses forces. Il y eut procès. Les curés confièrent à Pierre Ayrault la défense de leurs intérêts. Il écrivit, en leur faveur, un Mémoire adressé au Parlement, où il concluait à l'interdiction aux Jésuites de la prédication publique, en donnant des raisons qui représentaient cette compagnie comme dangereuse. L'avocat soutenait cette thèse générale qu'un ordre religieux nouveau institué à Rome, ne se devait recevoir en France qu'avec défiance et *après y avoir réfléchi à deux et trois fois.*

Passant ensuite à la Compagnie de Jésus en particulier, le jurisconsulte faisait remarquer que c'était un fâcheux présage contre elle et un motif de rejet que de voir partout où elle se présentait la résistance et les protestations à ses empiètements se produire immédiatement dans le clergé, la ville et l'Université. « Ce n'est point, disait-il, un seul homme, ni un seul ordre qui s'oppose à l'introduction de cette nouvelle vie monastique ; c'est quasi tout le royaume. » Ayrault demeurait d'accord que dans leurs commencements, les Jésuites promettaient beaucoup ; mais il ajoutait que leur zèle pourrait bien, après un certain temps, se reconnaître pour *un fard et une belle montre.*

Il asssurait au nom de ses clients que si les Jésuites du moment présent se pouvaient porter cautions de leurs successeurs, en donnant eux-mêmes des gages certains de leurs intentions pures, les curés de Paris, convenant que l'Eglise ne saurait avoir trop de gens doctes ni de bons ouvriers au service de Dieu, les laisseraient prêcher et faire tout ce qu'ils voudraient.

Comme maître Bodin, son confrère, Ayrault aimait à

citer les Grecs et leurs institutions républicaines. Ce genre d'argumentation plaisait d'ailleurs au Parlement, qui se piquait d'indépendance. Dans son plaidoyer, le jeune avocat opposait à l'introduction des Jésuites en France la coutume d'Athènes, d'où l'on bannissait pour un temps les ambitieux : à plus forte raison en eût-on banni une coterie d'étrangers apportant avec eux des lois particulières : « Quand on nous vient faire, disait-il ensuite, une ostentation de belles préférences pour le *soutennement* de l'Eglise catholique, pour l'avancement de l'honneur de Dieu... Ne jugez pas que les curés de Paris méprisent tout cela, au contraire... Mais quand les Jésuites viennent offrir de prêcher *gratis*, il me semble déjà voir leurs successeurs attentifs (vu la mendicité dont ils font profession) se livrer au pillage de cette grande ville prise d'assaut, à laquelle Senèque compare la vie humaine, nos mœurs et conditions...»

Comme si Pierre Ayrault eût deviné l'esprit de la compagnie de Jésus, dans ce temps où il était difficile de le bien connaître, il assure qu'après avoir demandé la permission de lire et prêcher en public au préjudice des pasteurs choisis pour cela, les Jésuites demanderont à distribuer les sacrements, et qu'autant vaudrait leur donner tout de suite le gouvernement du monde spirituel que de leur ouvrir cette espérance. Mais l'argument le plus terrible, celui qui enfonce le dard à l'endroit vulnérable, et qui dut blesser profondément la compagnie de Jésus, est le passage où Pierre Ayrault prie le juge d'observer que les évêques et les prélats de l'Eglise catholique, à leur investiture, sont obligés de jurer fidélité aux rois de France et respect aux lois, « de peur que par leurs sermons et harangues ils ne détournent le peuple de l'obéissance qui leur est due, » et que les Jésuites, avec leur Constitution romaine, ne prononçant pas de serment semblable, ne présentent

point les mêmes garanties que le clergé de France. (1) La cause fut *appointée au conseil*, c'est-à-dire qu'on invita les parties à s'accomoder et à faire ensemble une transaction.

Ce Mémoire n'avait pas été imprimé, ni lu en séance publique. Il n'en existait que deux copies, et on en saurait à peine la substance aujourd'hui, si lorsque Pierre Ayrault quitta Paris et le barreau, il n'eût laissé ses livres à un de ses amis, libraire, en le priant de les lui envoyer à Angers. Le libraire trouva dans une caisse une liasse de manuscrits dont il s'empara, et que pro-probablement Ayrault crut avoir perdue. Ces papiers étaient les minutes de vingt-deux plaidoyers dont l'ami indiscret fit son profit, et qu'il publia plus tard sans le consentement de l'auteur. Du reste, les Jésuites ne pouvaient ignorer les raisons opposées à leurs prétentions par l'avocat de leur partie adverse, et le nom de cet homme était sans doute inscrit sur leurs tablettes.

Pierre Ayrault, fort occupé, oublia cette affaire pour s'attacher bien vite à quelqu'autre. Il avait alors vingt-sept ans ; ce fut pendant cette même année 1564, que son cœur se laissa prendre aux charmes d'une jolie femme pour la première et l'unique fois de sa vie. Parmi ses confrères, il avait distingué François Desjardins, avocat au Parlement de Paris, garçon aimable, moins éloquent, moins savant que lui, mais honnête, laborieux et digne de son amitié. — Il ne l'eût point aimé sans cela.

Ce jeune homme était le second fils de feu Jean Desjardins, médecin de François Ier, qui avait été le plus habile praticien de son temps. François avait une jeune sœur qui étant orpheline, avec deux frères au-dessous de vingt-cinq ans, demeurait sous la tutelle de son oncle,

(1) Plaidoyers de Pierre Ayrault.

Jérome Letellier, receveur des décimes à Meaux (1). La place qu'occupait ce tuteur retenait probablement Mlle Anne Desjardins en province, puisque Pierre Ayrault fut lié lavec François Desjardins avant de la connaître. Il a vit enfin et lui trouva les qualités qu'il souhaitait dans une femme. Les grands caractères ont accoutumé de se résoudre promptement dans les occasions de ce genre, et il est rare que la vivacité de leur jugement les égare. Pierre Ayrault demanda aussitôt à Desjardins la main de sa sœur; il fut agréé par la demoiselle et par toute la famille. On célébra le mariage en juin 1564, peu de temps après le procès contre les Jésuites.

M. le conseiller Le Loyer, magistrat facétieux d'Angers, écrivit une épigramme en grec, dans laquelle il jouait sur le mot d'Ayrault par une traduction de ce nom fort tirée par les cheveux, et où il disait qu'à son visage sévère, on reconnaissait le mari d'Anne Desjardins pour un cœur inaccessible à l'amour. Ayrault ne se fâcha point de cette plaisanterie, et ne crut pas devoir y répondre; mais sans être obligé de caresser sa femme en public pour montrer qu'il l'aimait, il vécut avec elle en parfaite intelligence, ne lui donna jamais un sujet de se plaindre; en reconnaissance de quoi Mme Ayrault lui fit présent de quinze enfants en vingt années, ce qui semble indiquer d'assez tendres rapports, et assez suivis entre les époux. Lorsque Ayrault, devenu vieux, sortait entouré de sa brillante et nombreuse progéniture, dans les rues d'Angers, le magistrat paraissait moins terrible si l'on considérait le mari et le père, et l'on dut trouver qu'en prenant leur temps, M. Ayrault et sa femme avaient donné un démenti suffisant aux plaisanteries helléniques du conseiller Le Loyer.

---

(1) *Vita Petri Ærodii*, par Gilles Ménage (Remarques sur les Desjardins).

Pierre Ayrault plaida au Parlement de Paris pendant quatre ans encore après son mariage, et il résolut ensuite de retourner dans son pays. M. Letellier lui avait rendu les comptes de tutelle de Mlle Desjardins. Avec l'argent qu'il en eut et celui qu'il avait gagné, il acheta la charge de lieutenant-criminel au présidial d'Angers, vacante par la mort de Christophe de Pincé. Le Parlement lui donna une preuve remarquable d'estime en le confirmant dans cet emploi sans lui faire subir l'examen d'usage. Sa ville natale, d'où il était sorti presque écolier, le vit revenir au bout de dix ans, marié, père, justement célèbre et honoré comme jurisconsulte, orateur, écrivain, honnête homme surtout, et revêtu d'une haute magistrature. Il avait un frère au Parlement de Bretagne, un autre dans les armes, plus deux tantes et quatre sœurs mariées à des échevins, des conseillers et des bourgeois notables. Tout ce monde-là vivait bien et ne donnait que de bons exemples ; en sorte que cette belle et nombreuse famille jouissait d'une grande considération dans la province d'Anjou. Le retour de son chef en vint augmenter l'éclat. Le lieutenant-criminel montra dans ses fonctions tant de sagesse, de talent et d'intégrité que ses concitoyens lui décernèrent le surnom de *Cassius* angevin.

Ce bonheur dura quinze ans, et Pierre Ayrault devint chaque année plus riche d'un enfant. Mais pour ne rien laisser d'obscur ou d'incertain dans cette histoire, il nous faut rappeler en peu de mots les circonstances politiques de ce temps-là. On ne connaît la valeur d'un fait isolé, d'une biographie particulière qu'en saisissant les points par où ils se rattachent à l'histoire de tout un siècle. Nous allons donc parler de quelques personnages dont la vie ne ressemblait guère aux mœurs patriarcales de la famille Ayrault.

III

Ce qu'on a lu précédemment se passait sous le règne de Charles IX, entre la conspiration d'Amboise et la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire pendant cette première partie des guerres de la Réforme, où domine la sombre figure de Catherine de Médicis. Tous les fléaux servaient de cortége à cette Florentine ambitieuse depuis le jour qu'elle avait mis le pied sur la terre de France. Pour s'emparer du pouvoir et le conserver, Catherine ne recula devant aucun sacrifice. Le poison des Médicis devint une mode en ce malheureux pays, où l'on ne connaissait pas avant elle ces expédients ultramontains. Tour à tour favorable aux huguenots ou aux catholiques, suivant son intérêt particulier, elle divisait sans cesse et animait les partis les uns contre les autres, organisant, comme on le sait, les massacres, quand la guerre ne lui suffisait point, rompant les traités de paix et trahissant tout le monde.

En opposant les Guise et les Montmorency aux Condé et aux Coligny, Catherine détestait également les chefs des deux factions. Le coup de pistolet de Poltrot la délivra, en 1563, du plus puissant de ses concurrents. Le hasard des batailles enleva le vieux connétable Anne de Montmorency, à quatre-vingts ans. Cet homme terrible qui envoyait les huguenots à la potence sans daigner interrompre les patenôtres qu'il marmottait en chevauchant. — on ne l'accusera pas d'être un froid catholique, — quand il fut blessé de huit coups à la bataille de Saint-Denis, et mourant, comprit enfin l'impiété de cette guerre, et supplia la reine-mère de faire la paix, disant que les moindres maux étaient les plus brefs. Il perdit sa peine et s'en alla, sans se douter que tout ce qu'il avait vu etait jeu d'enfants comparé à ce

qui devait suivre. La perte d'un si grand général, d'un appui si fort, d'un serviteur si fidèle à la cour et à l'Église, aurait dû affliger la reine-mère ; on la vit s'en réjouir ouvertement. Quoique le crédit du roi de Navarre eût fort diminué par la renonciation de ce prince indécis à la régence, elle avait appris sa mort au siége de Rouen avec les mêmes témoignages de joie.

Les trois chefs de son parti une fois dans la tombe, Catherine ne songea plus qu'à dépêcher le plus vite possible ceux de la faction contraire. A cet effet, elle signa la paix en mars 1569, et la fit jurer au roi, son fils, dans une cérémonie publique. Tandis que le prince de Condé licenciait son armée, la reine brassait une nouvelle guerre, et envoyait demander secrètement à Rome l'autorisation de vendre une partie des biens du clergé, à la condition d'employer le produit à l'extermination des huguenots. L'entremise des Jésuites contribua fort au succès de cette démarche, en déterminant Pie V à la vente de ces biens ecclésiastiques. Quand l'affaire fut connue, le chancelier de l'Hospital blâma dans le Parlement la conduite de la reine-mère, dont le but était de faire couler une rivière de sang, et l'événement prouva que ledit chancelier ne se trompait point.

Durant le temps qu'on mit à recueillir la somme, Condé, Coligny et Dandelot échappèrent à plusieurs tentatives d'assassinat. Catherine, pensant qu'un de ses guet-apens avait réussi, disait un soir à ses amis, en parlant du prince de Condé, que *la bête était prise dans les toiles*. Mais la bête s'était sauvée de nuit en passant une rivière. Coligny et son frère Dandelot, avertis à temps, quittèrent, sans bagages, le château de Tanlay. La guerre recommença plus âprement que jamais, et la bataille de Jarnac arriva, où Condé, prisonnier de guerre et désarmé, fut assassiné froidement par Montesquiou qui avait sans doute des ordres particuliers.

Des six chefs des deux factions, quatre avaient donc péri en six ans. Catherine trouva le moyen de faire empoisonner les deux derniers par leur cuisinier, qui fut jugé et pendu pour ce fait. Dandelot en mourut ; mais Coligny, après avoir été fort malade se guérit pourtant. Il ne devait pas aller loin. En attendant meilleure occasion de se défaire de lui, la reine consentit à une nouvelle paix, la jeunesse du petit duc de Guise et celle du roi de Navarre (Henri IV) lui laissant du répit. Pendant deux ans que dura cette paix, signée à Saint-Germain en 1570, Catherine employa bien son temps, et joua le jeu le plus difficile du monde avec une habileté incontestable, au point de réussir à persuader aux huguenots, après tant de cruautés et de perfidies, que sa haine était apaisée. Pour attirer les jeunes gens des deux partis, elle donna des fêtes plus licencieuses que magnifiques, où ses filles d'honneur se prodiguèrent comme il convenait mieux à des bacchantes qu'à des demoiselles, et, lorsqu'elle eût aveuglé Henri de Navarre en lui accordant la main de Marguerite de Valois, on l'accusa d'avoir empoisonné sa mère, Jeanne d'Albret, dont la défiance l'incommodait.

Comment elle se conduisait à l'égard de Charles IX, son fils, je ne l'oserais dire moi-même. Il faut là-dessus céder la parole à un contemporain : « Au lieu de teindre cette royale jeunesse en toutes vertus, elle tasche de corrompre son propre fils et effacer son bon naturel ; laisser approcher de sa personne des maistres de jurements et blasphêmes, des moqueurs de toute religion ; le fait solliciter par des entremetteurs qu'elle pose comme en sentinelle à l'entour de luy... ; comme auparavant elle avait fait au roi de Navarre (Antoine de Bourbon) et au prince de Condé, afin de luy faire oublier tout désir de connoistre les affaires de son royaume, l'enyvrant de toutes sortes de voluptés. Chacun le sçait,

tellement que j'ay horreur d'en parler davantage (1).» C'était avec de pareils moyens que cette mère dénaturée achevait dans sa maison l'œuvre diabolique commencée au dehors par la guerre, l'assassinat et l'empoisonnement. Mais. comme tout personnage considérable par le mérite, la fortune ou le crédit effarouchait sa jalousie, cette étrangère voulut donner la dernière main à son entreprise en faisant égorger une partie de ses sujets par l'autre.

Ainsi vint à la reine-mère, et non à d'autre, la pensée de la Saint-Barthélemy. Quant à l'opinion soutenue par des historiens religieux, que ce massacre fut résolu subitement, dans la crainte d'une entreprise semblable de la part des huguenots, elle n'a point d'apparence, si l'on y songe, et voici d'ailleurs une preuve du contraire. Peu de temps avant le 24 août 1572, Michel Soriano, ambassadeur de la Seigneurie de Venise à Paris, écrivait à son gouvernement qu'à travers les caresses de la reine aux huguenots, dont les catholiques la blâmaient, et les paroles de paix et de bon accord dont elle se montrait prodigue, il croyait démêler dans ses regards certains éclairs de haine, et dans son langage, certains mots amers et menaçants qui présageaient quelque nouvelle explosion de sa fureur. Cet homme, d'une sagacité rare, ajoutait que le roi ne vivrait pas longtemps, parce que l'astrologue de Catherine prédisait les règnes successifs de tous ses enfants, et qu'il avait accoutumé de chercher l'avenir non dans les astres, mais dans les pensées secrètes de la reine-mère (2). Cette relation au Sénat de Venise, par un observateur désintéressé, ne permet point de croire que

(1) *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis*, 1599.— Ce discours est d'un catholique.

(2) Bibliothèque de Munich, manuscrits de la collection de Camerarius. *Relazioni di Francia*.

la Saint-Barthélemy ait été conçue et exécutée en un même jour.

Outre le mérite de l'improvisation il faut encore refuser à Catherine de Médicis l'excuse d'un zèle trop ardent pour la religion. Elle n'aurait point, si telle eût été sa seule passion, commandé la mort du duc de Cossé, de M. de Biron, des enfants du feu connétable de Montmorency, son vieux serviteur, tous meilleurs catholiques qu'elle. Ils échappèrent parce que MM. de Guise, sentant que l'odieux de leur mort retomberait sur leur propre maison, ordonnèrent qu'on les épargnât. Henri le Béarnais dut la vie au courage de sa jeune épouse, qui vint, toute en larmes, se jeter aux pieds du roi, sans quoi le gendre de Catherine eût reçu, en manière de dot une arquebusade; encore fut-on obligé de le dire mort et de le dérober à la rage de sa belle-mère, qui eût voulu éprouver si son cadavre sentait aussi bon que celui de l'amiral Coligny. Quand elle le retrouva vivant, elle se contenta de le mettre en prison.

L'anecdote qui représente Charles IX tirant par une fenêtre sur ses sujets est controuvée; mais le lendemain de cette nuit sanglante, se figure-t-on l'étrange fantaisie d'une reine-mère de mener tous ses enfants à Montfaucon, comme à une partie de plaisir, pour y contempler avec délices le charnier de ses victimes? Quelles vertus naturelles ne faudrait-il pas à de jeunes princes pour conserver seulement apparence de sentiments humains avec une pareille éducation? Ils en avaient pourtant, et si le ciel leur eût donné une autre mère, qui peut savoir ce qu'ils auraient fait, puisque tels qu'on les voit, l'histoire hésite à les condamner, en considération de leur faiblesse et de leur esclavage? Le destin s'était trompé en jetant sur la terre Catherine de Médicis au XVIe siècle. C'était dans le temps de Chilpéric

qu'il aurait dû la produire, pour former avec Frédégonde et Brunehaut un trio incomparable.

Après la Saint-Barthélemy ce fut un spectacle instructif que celui des auteurs du massacre se renvoyant l'un à l'autre les accusations avec un scandale honteux. Ils s'entredénonçaient hautement, et une brouille éternelle sépara bientôt les Guise de la cour. Charles IX lui-même, tout énervé qu'il était, sut mauvais gré à sa mère d'avoir terni son règne par un crime ineffaçable. Catherine se retira au donjon de Vincennes, comme en un boudoir, où elle ne devait pas rester plus d'un an. Au mois de mai 1574, le roi mourut, afin que le pronostic de l'astrologue fût en bonne voie de se vérifier. Le moment était bien choisi. Le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, était parti depuis quatre mois. En attendant son retour, la régence appartenait de droit à la reine-mère. Elle l'accepta, le mercredi 2 juin, en personne qui la voulait tenir ferme, car elle fit murer incontinent les portes du Louvre, hors une seule, et changea ce palais en forteresse bardée de mousquets et de piques.

Le roi, en revenant de Pologne, ne dut point voir ces embellissements sans inquiétude ; mais sa mère, afin de le rassurer, lui donna des fêtes, l'excita au plaisir et lui fit, en peu de jours, contracter des habitudes de dissipation et d'extravagances qu'il n'avait pas étant duc d'Anjou. On ne reconnaissait plus en lui le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Il ne songeait qu'à la parure comme une femme, et donnait la comédie à ses sujets, tantôt par des processions, où il paraissait enfroqué, tantôt par des tours d'écolier qui le rendaient ridicule.

« Au commencement de novembre, le roi, laissant ses chemises à grands goderons, dont il était auparavant si curieux, pour prendre le collet à l'italienne,

allait en coche avec la reine son épouse par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens qui leur plaisaient..., au grand regret des dames qui les avaient. »

« ..... Le quinzième de mai, le roi, au Plessis-les-Tours, fit un festin à M. le duc (d'Alençon), son frère,... auquel les dames, vêtues de vert, en habits d'hommes, firent le service, et y furent tous les assistants vêtus de vert, et, à cet effet, fut levé, à Paris et ailleurs, pour 60 mille livres de drap et soie verte. La reine-mère fit après son banquet à Chenonceau... En ce beau banquet, les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars comme espousées, furent employées à faire le service (1). »

Voilà commencer prudemment un règne plein de difficultés. Henri III n'avait jamais vécu ainsi avant de porter la couronne. Catherine de Médicis apparaît dans tout cela, suivant la même politique qu'avec le pauvre Charles IX. Ce fut bien pis encore quand arriva le temps des mignons. Cependant, même au dernier période de l'abrutissement, Henri III conserva de la grandeur et comme un vague sentiment du juste et du beau, ainsi qu'on le verra dans sa rencontre avec Pierre Ayrault.

Il fallait nécessairement ébaucher ces personnages en raccourci, puisque nous aurons affaire à eux, et montrer le contraste des m urs de la cour avec celles de la bourgeoisie. Ce n'est pas une petite gloire à la magistrature de ce temps-là d'avoir fourni plus de grands hommes, de caractères sublimes, de gens de talent qu'en aucun siècle, comme si elle eût précisément senti l'importance et le besoin de faire des lois et de les bien appliquer, lorsque l'injustice, le crime,

(1) *Journal du règne de Henri III.*

l'oppression, l'arbitraire et le droit du plus fort se déchaînaient sur le monde.

Disons maintenant en quoi les événements qu'on vient de lire touchèrent à la destinée de l'homme dont nous avons entrepris l'histoire. Tandis que Henri III était encore duc d'Anjou, il vint dans cette province en 1570. Outre la charge de lieutenant-criminel qu'exerçait Pierre Ayrault pour le roi, il était aussi maître des requêtes du frère de Charles IX. Le jour de l'entrée du duc d'Anjou dans la ville, Ayrault lui adressa publiquement une harangue dans laquelle il le félicitait de ses victoires et du goût qu'il témoignait avoir dans l'âge des plaisirs pour une vie plus rude et plus utile que celle des cours. Il engagea le prince, durant son séjour à Angers, à travailler au rétablissement de l'Université de cette ville. Henri se rendit à cette prière. L'Université fut reconstituée sur des bases fort libérales, et le jeune duc, entouré de savants et de magistrats, se montra dans sa province sous les couleurs d'un prince sérieux, ami des lettres, et occupé de faire le bien, tout autre enfin qu'on le devait voir quatre ans plus tard parmi ses mignons et ses petits chiens.

Après ce voyage, le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, partit pour aller prendre possession de sa couronne, et il ne laissa que d'excellents souvenirs de son séjour en Anjou. Pierre Ayrault, catholique sincère et raisonnable, dévoué d'ailleurs au roi, n'aimait point l'hérésie ; mais il avait trop de cœur pour ne point gémir, comme Français et bon citoyen, des déchirements de sa patrie. Il les déplora, en effet, dans ses ouvrages ; il blâmait également les excès des deux partis, et quant aux massacres, persécutions et manques de foi de la reine-mère, il n'y pouvait songer qu'avec horreur. Les contre-coups divers des événements politiques, et entre autres de la Saint-Barthélemy, se firent sentir dans quelques pro-

vinces; le courage et l'impartialité d'Ayrault maintin rent le calme dans sa juridiction.

Le célèbre Cujas, moins heureux qu'Ayrault, fut contraint d'interrompre ses leçons, par suite des troubles qui éclatèrent à Bourges, en 1575. Il se souvint alors de son élève et lui écrivit. Pierre Ayrault l'appela bien vite à Angers, et fit voter par le conseil de cette ville une pension à son ancien maître. Lorsqu'on interrogeait ces grands esprits sur le calvinisme et la Réforme, ils répondaient : « Ces questions ne regardent point l'édit du prêteur, » ce qui signifiait dans leur style de jurisconsultes qu'ils enseignaient les lois et qu'ils ne se mêlaient point des querelles de religion. On osa leur reprocher ces paroles dignes de Plutarque, parce qu'elles semblaient approuver la liberté de conscience, dont l'admission eût épargné bien du sang. Cujas ayant été appelé à Paris pour y professer le droit, n'accepta point les bienfaits de son ami; mais il ne lui en garda pas moins de reconnaissance que s'il eût été son obligé.

S'il ne se prononçait point sur les questions religieuses, Pierre Ayrault poursuivait avec rigueur les crimes de toutes sortes, sans égards pour les motifs qu'on eût voulu alléguer comme des excuses, et il n'eût pas fait bon tuer ou voler les gens dans sa lieutenance sous prétexte d'hérésie. Au milieu des agitations, des guerres civiles, des factions, des scandales, du débordement des mœurs dans ce pays où les lois n'étaient trop souvent que lettres mortes, Pierre Ayrault ne souffrit jamais que la figure de la justice fût voilée en sa présence. Il travaillait avec les Cujas et les Donneau à l'explication de ces lois; il soutenait l'honneur de la magistrature, élevait avec soin ses enfants, et prêchait par l'exemple de ses vertus ce que les autres auraient dû faire. Il atteignit ainsi l'âge de quarante-neuf ans et l'année 1585, où le malheur vint frapper à sa porte.

IV

Le premier enfant mâle de Pierre Ayrault naquit à Angers, en 1570 (1). On l'appela René, comme son aïeul, le maire de la ville. Cet enfant, qui devait empoisonner les vieux jours de son père, fut reçu en ce monde avec une grande joie. Dans ses plus tendres années, il donna des signes d'un bon cœur, d'un esprit vif et ouvert, d'une âme sensible et affectueuse, et d'une précocité d'intelligence remarquable. Il aimait passionnément sa mère, et quand on lui eut appris assez de latin pour traduire par *Hortensia* le nom de Desjardins, il prit un plaisir extrême à se servir de ce petit nom, dont la familiarité contentait sa tendresse. Le père trouvait apparemment de la douceur à ces gentillesses puériles, puisque le souvenir lui en revint plus tard à l'esprit sous la forme d'un reproche.

Un jour que M. le président Ayrault causait avec son frère le lieutenant-criminel, de la carrière vers laquelle il convenait de diriger cet enfant, ils résolurent, en hommes sages et en bons parents, de ne contraindre en rien l'inclination de René. Le père pensa que la première chose à faire était de bien instruire son fils aux lettres grecques et latines. La seconde, de le rendre particutièrement capable de suivre la vocation pour laquelle

(1) Ménage, sur la foi d'une lettre écrite au père Richeomme, Jésuite, fait naître René Ayrault à Paris, le 11 novembre 1567. Le but de cette lettre était d'établir que René avait dix-huit ans et non quinze, lors de son enlèvement; mais Pierre Ayrault dit lui-même, en deux passages de son traité *De patrio jure*, que son fils était entre quinze et seize ans. Comme on ne peut supposer, ni qu'un père ignore l'âge de son fils, ni qu'un homme de ce caractère en impose au roi de France, au Parlement de Paris et au lecteur de son ouvrage, il devient évident que les Jésuites imaginèrent après coup ce mensonge, qui, d'ailleurs, ne les justifiait point. L'enfant, né le 11 novembre 1567, à Paris, est sans doute une des sœurs aînées de René Ayrault.

il montrerait le plus d'aptitude, et ensuite de le laisser choisir lui-même, en l'âge de discrétion et de majorité, la carrière qui lui plairait.

— Vous avez raison, mon frère, répondit le président, et pour vous prouver que j'approuve ce projet, *je veux être de la partie* et partager les frais d'éducation de mon neveu, comme notre oncle le prieur a fait pour vous (1).

En ce temps-là les fils aînés, dans la magistrature française, aspiraient ordinairement à la survivance des pères. Lorsqu'un enfant annonçait les qualités nécessaires pour soutenir la tradition paternelle et l'honneur de la robe, on le dirigeait vers ce but. L'exemple l'encourageait. Il commençait par plaider et finissait par être assis à son tour. Si cette coutume a pu introduire dans la magistrature des hommes ayant peu de vocation ou d'aptitude, on voit que Pierre Ayrault ne voulait point tomber dans cette erreur, et que son dessein ne fut jamais de contrarier son fils. Il est donc certain que, du jour où l'on déclara que René Ayrault se préparait à l'étude des lois et à la survivance de son père, ce fut de son plein gré, sans aucune violence ni contrainte. Il est même naturel de penser qu'il avait du goût pour une carrière plus ouverte et plus facile à lui qu'à tout autre.

M. le président et M. le lieutenant criminel ne voulaient pas faire les choses à demi. Les études de l'Université d'Angers ne leur semblèrent pas assez fortes pour un futur jurisconsulte, et René n'avait encore que dix ans lorsqu'ils pensèrent à l'envoyer ailleurs.

Le collége dit de Clermont, rue Saint-Jacques, à Paris, passait alors pour un des meilleurs de France. Il était tenu par les Jésuites; mais il ne parut pas à M. Ayrault que ce fût un inconvénient; et d'ailleurs, il

(1) *De la Puissance paternelle.* Edition de 1593, pages 73 et 74.

se promit de prendre les précautions que la sagesse paternelle lui suggérerait. Dans ces précautions mêmes, comme dans toutes les actions de cet homme, on reconnaît l'esprit droit et loyal du grand magistrat.

M. Ayrault partit avec son fils pour Paris, et se rendit chez le provincial de l'ordre des Jésuites, qui était le Père Clément Du Puy, professeur distingué de théologie (1). M. le lieutenant criminel n'hésita pas à dire au Père Du Puy qu'il avait plaidé quinze ans auparavant contre la Compagnie de Jésus, et pour montrer qu'il ne supposait point à cet ordre d'autres sentiments que ceux qui conviennent à des chrétiens et de bons religieux, il déclara son envie de confier l'éducation de son fils aîné aux Jésuites. M. Ayrault ajouta qu'il s'était assuré que René n'avait point de vocation particulière pour l'église; qu'on le devait préparer à la carrière de la magistrature, où la survivance lui marquait sa place. Avant tout, le père demanda instamment au provincial la promesse formelle de ne rien entreprendre contre ses désirs et sa volonté, de ne solliciter en rien son fils de prendre l'habit de l'ordre, de ne point user de l'autorité du maître sur l'écolier pour introduire dans l'âme de René des penchants nouveaux qui le pussent détourner du chemin tracé par son père et où il entrait volontairement.

— Je vous promets, monsieur, répondit le provincial, que vos volontés seront respectées.

— L'église n'y perdra rien, reprit M. le lieutenant criminel. J'ai beaucoup d'enfants, et mon intention est de lui en donner un que je choisirai moi-même. Laissez-moi donc celui-ci.

— Je vous promets expressément, répondit le pro-

(1) Les mémoires du temps, qui latinisaient les noms propres, l'appellent *Puteanus*.

vincial, de ne contrarier en aucune façon vos desseins paternels (1).

M. le lieutenant criminel se rendit ensuite à l'hôtel de Clermont. Il y renouvela les mêmes instances et recommandations au recteur du collége, après quoi il embrassa son fils et s'en retourna seul dans son pays.

On s'est trompé lorsqu'on a dit qu'aussitôt après le départ du père, les Jésuites s'appliquèrent à capter et séduire le fils. Il n'y aurait pas d'apparence que, pendant cinq ans, ce manége eût duré sans que le magistrat appelé l'*écueil des criminels* eût deviné ce complot. Il n'est point vraisemblable que, durant cinq ans, l'enfant n'ait point revu ses parents, soit au temps des vacances, soit au parloir de son collége, et l'œil du père aurait bientôt pénétré le mystère. Les lettres de René à sa mère, où il l'appelait toujours *Hortensia*, apportaient à Angers les expressions de sa tendresse naïve; on ne lui avait donc pas encore appris à haïr ses père et mère. Dès l'âge de onze ans, René eut achevé sa rhétorique. Ses études étaient brillantes, et les nouvelles que ses supérieurs donnèrent de lui à ses parents ne contenaient que des éloges et des sujets de satisfaction. Selon toute apparence, ce fut dans la dernière année de son séjour à l'hôtel de Clermont, c'est-à-dire en 1585, lorsqu'il avait quinze ans, que les Jésuites changèrent tout à coup de méthode et de langage avec leur élève et qu'ils firent la conspiration de le dérober à son père.

Au printemps de l'année 1586, les lettres cessèrent, ainsi que le prouvent les plaintes de M. Ayrault. Le petit nom d'*Hortensia* ne vint plus communiquer à la mère de René l'attendrissement qui charmait les ennuis de l'absence. Un silence mortel suivit ces épanchements

(1) *Vita Petri Ærodii*, par Gilles Ménage. — Bayle, Dictionnaire historique.

d'amour filial. M. le lieutenant criminel s'inquiéta. Il écrivit; on ne lui répondit pas; il partit pour Paris. Les contemporains ne disent point comment le révérend Père Du Puy eut le courage de soutenir les regards de celui qu'il avait indignement trompé. Cet homme d'église jura qu'il ne savait pas où était René Ayrault, et cependant on tenait cet enfant à Paris, caché dans une des maisons de la Compagnie sous un faux nom.

Les Jésuites connurent bientôt qu'ils s'attaquaient à un adversaire dont le crédit, le grand renom et l'opiniâtreté leur préparaient un rude combat. M. Ayrault avait d'anciens amis au Parlement; il les alla voir, leur exposa l'horrible attentat des Jésuites, et anima toute la magistrature à la défense des pères de famille, offensés en sa personne. Il savait, de reste, les formes judiciaires, et commença un procès éclatant, qu'il mena d'une vivacité incroyable. L'avocat général Faye porta la parole en faveur du plaignant, et, le lendemain de la requête, il y eut un arrêt dont voici la teneur :

« Entre M. Pierre Ayrault, lieutenant criminel d'An-
» gers, demandeur en requête, du 19 mai 1586, d'une
» part, et les recteurs et principal du collége de Cler-
» mont, défendeurs en ladite requête, d'autre part...,
» la Cour, ayant égard à la requête dudit Ayrault,
» ordonne qu'il aura commission pour informer des
» inductions faites à René Ayrault, son fils. Et cepen-
» dant, fait icelle Cour inhibitions et défenses au pro-
» vincial, recteur et principal dudit collége de Cler-
» mont, d'attenter aucune chose au préjudice de la
» requête qui leur a été signifiée, ne recevoir ledit René
» Ayrault en leur société, à peine de l'amende; aux-
» quels la Cour enjoint faire signifier la présente ordon-
» nance aux autres colléges de leur société.

» Fait en Parlement, le vingtième de mai 1586. »

Les Jésuites nièrent effrontément que René fût parmi

eux, et protestèrent ne savoir ce qu'il était devenu. Alors le père demanda que lesdits provincial et recteur fussent contraints par corps à lui représenter son fils, ce qui commença enfin à effrayer la Compagnie. Une grande agitation régnait parmi ces voleurs d'enfants, et ils se seraient probablement déterminés à tirer le jeune Ayrault du lieu où ils le séquestraient, lorsqu'un homme de leur ordre, un inconnu, venu exprès d'Avignon à Paris avec des pouvoirs extraordinaires, s'empara de René et le conduisit hors de France. Ce fut le jour de l'Ascension, pendant les poursuites et recherches, que cet enlèvement s'exécuta; on obligea ce fils à désobéir au Parlement et à son père; et comme pour mieux braver l'un et l'autre ou pour empêcher le contumace de céder à quelque remords, on le fit entrer dans la Compagnie de Jésus, le 12 juin 1586, moins d'un mois après l'arrêt qui ordonnait à ses ravisseurs de le rendre. René prit l'habit de l'ordre à Trèves, d'où on l'envoya, sous un nom emprunté, à Fulde.

Un enfant de seize ans n'avait ni le discernement ni l'âge nécessaires pour contracter un engagement de cette nature et prononcer des vœux. Une loi toute récente, présentée par le chancelier de l'Hospital, interdisait à tous les ordres de recevoir des personnes mineures, c'est-à-dire au-dessous de vingt-cinq ans pour les hommes et de vingt-un pour les femmes. Il est donc certain que René aurait pu considérer ses vœux comme nuls et rentrer chez son père s'il l'eût voulu; mais il va sans dire qu'on l'avait fanatisé. S'il désobéissait à ses parents, les suborneurs, bien plus coupables que lui, avaient à répondre des délits de plagiat, de captation et de détournement. Tout le temps qu'ils tinrent ce jeune homme entre leurs mains avant sa majorité, ils le gardèrent contrairement aux lois et à la raison. Mais, si l'on cherche pourquoi ils attachaient tant de prix à cette

proie, on trouve que les qualités brillantes de René faisaient de cet enfant un sujet précieux sur lequel la Société fondait des espérances. René tenait de son père le don de l'éloquence. Il avait un parler charmant, d'une séduction irrésistible, un beau visage, une mémoire prodigieuse. C'était, écrivit Claude Ménard, *la fleur des enfants de M. Ayrault*. Telles sont les véritables causes de sa prétendue vocation pour l'habit de Jésuite. Qu'on ajoute à cela le ragoût de la vengeance, et l'on concevra pourquoi la Compagnie eut l'audace de tenir tête au Parlement.

Quand Pierre Ayrault sut que son fils avait fui hors du royaume, il résolut de demander justice au roi de France, aux princes de tous les pays, au pape lui-même s'il le fallait, et, d'abord, il alla frapper à la porte du Louvre, de ce palais muré par Catherine de Médicis, de ce triste repaire où les intrigues, la folie, les débauches et les projets d'empoisonnents ne laissaient guère de loisir à ses habitants pour s'occuper d'un père au désespoir. Il y avait là-dedans une mère à qui la perte de deux enfants n'avait pas coûté une larme. Aussi, ce ne fut point à elle que Pierre Ayrault eut recours. Il s'adressa au roi, comme il le devait.

La magistrature française eut à se louer de Henri III en trois rencontres, et c'est ici le lieu de rappeler le peu de bien que ce prince a fait en sa vie, de son propre mouvement, tout mal élevé qu'il était et tiraillé par les factions.

Lorsque Cujas, éloigné de Bourges, avait demandé un asile à Pierre Ayrault, et qu'il s'apprêtait à vivre modestement, à Angers, d'une pension de 1,200 livres, que lui offrait la ville, le roi le fit appeler, et lui rendit à Paris une plus belle place que celle qu'il perdait à Bourges. Peut-être Henri III n'aurait point osé faire cette bonne action s'il eût connu en quels termes Cujas

écrivait à Pierre Ayrault, pour lui annoncer les événements déplorables qui interrompaient ses leçons. Il disait, en son langage de savant, que tous les maux de ce pays arrivaient par la volonté de la cruelle Junon : *Scilicet dùm sævæ nutu Junonis eunt res*, et cette Junon, c'était la reine-mère (1). Mais cette correspondance demeura dans les papiers de M. le lieutenant criminel d'Angers jusqu'à sa mort, et Junon ne sut point comment les honnêtes gens parlaient d'elle.

En la seconde rencontre, le roi se conduisit mieux encore. C'était lorsqu'il voulait donner les sceaux de la France à un homme d'une intégrité bien connue. Il s'informa. On lui indiqua Montholon, simple avocat au Parlement. Il envoie tout droit son secrétaire des commandements chez cet homme. M. de Benoize trouve Montholon dans son cabinet, dépouillant le dossier d'un procès.

— Le roi vous veut pour garde des sceaux, dit-il.

— Moi ! répond l'avocat.

— Vous-même. Il faut être au Louvre dans deux heures.

— C'est bien peu de temps pour y songer. J'ai là un procès important que je ne puis laisser sans faire tort à la fortune d'un client. J'en ai lu quatre sacs ; il m'en reste deux à examiner. On n'accepte point légèrement les sceaux de France, c'est une responsabilité. J'ai accoutumé de n'entreprendre rien sans consulter ma femme et mon beau-père, le conseiller Mathieu Chartier. Donnez-moi le temps de prendre leur avis.

— Monsieur, dit le secrétaire, nous ne pouvons pas faire attendre le roi. Tâchez donc d'avoir fini tout cela dans deux heures. Je reviendrai vous chercher.

---

(1) Lettre de Cujas à Pierre Ayrault, du 1er janvier 1576.

Montholon achève de parcourir son dossier le plus soigneusement du monde. Il consulte ensuite ses proches et sa femme, qui lui disent d'accepter bien vite. Pendant ce temps-là, M. de Benoize donnait sans doute au roi, qui était rieur, le divertissement du récit de son entrevue. Mais, si Henri III s'amusa de l'originalité de son garde des sceaux, il comprit aussi que le choix était bon, et que les originaux de cette sorte étaient malheureusement trop rares. Les deux heures écoulées, le secrétaire revient prendre son homme et le mène au Louvre, où il y avait du monde. Henri III s'habillait simplement, tandis, qu'au contraire, ses courtisans étaient couverts d'or et de pierreries. Montholon se trompe et va saluer le personnage qui lui paraît le plus brillant. Tandis qu'il se courbait, une main lui frappe sur l'épaule ; il se tourne et se trouve en face d'un jeune homme pâle et vêtu de noir, qui lui dit :

— Bonhomme, je vois avec peine que vous ne connaissez point le visage du roi. Cela n'est pas bien. Moi qui vous connais, je vous donne les sceaux de France.

Le bonhomme s'excusa comme il put et prit les sceaux. Il les garda jusqu'à la mort de Henri III, et le procureur Séguier, dans un de ses discours au Parlement, lui donna le surnom d'Aristide français. A ce prix-là, on pouvait se consoler d'avoir prêté à rire aux courtisans du Louvre, et de passer pour un original (1).

La troisième rencontre où Henri III montra l'envie de faire son devoir, est celle qu'on verra au chapitre suivant.

---

(1) *Générosités*, par Tallemant des Réaux. — Moréri (article Montholon).

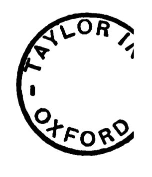
V

L'anecdote rapportée plus haut sur le garde des sceaux Montholon prouve que Henri III, avec une autre mère et une éducation meilleure, aurait pu rendre quelques services au pays dont le hasard et la naissance lui avaient jeté le gouvernement. Une autre anecdote montrera singulièrement la lutte entre le naturel de ce prince et ses mauvaises habitudes.

Un matin, le roi enfermé avec ses intimes confidents, regardait un livre d'estampes. Un des mignons déchira une page du volume. Henri III se mit dans une véritable colère d'enfant, cria, pleura comme un bambin de six ans l'aurait pu faire, en répétant : « Oh ! le vilain ! le fâcheux, qui a gâté mon image ! » Il était encore en larmes lorsqu'on lui vint annoncer qu'un ambassadeur l'attendait pour lui parler d'affaires importantes. Aussitôt il changea de visage, quitta les airs boudeurs, les sons de voix enfantins, et passa dans le salon d'attente avec un maintien composé. Il écouta l'ambassadeur avec tant de sérieux, et lui répondit si bien qu'un témoin, frappé de cette transformation, s'écria : « Le voilà roi de France ! » Il aurait pu l'être toujours, et c'est apparemment parce qu'il le devenait encore trop souvent, au gré des moines, qu'ils l'assassinèrent. Henri III n'avait probablement pas atteint ce degré d'enfance et de fainéantise où l'on pleure pour une image gâtée, le jour que Pierre Ayrault eut recours à lui, ou, s'il était déjà tombé si bas, il sut composer son visage aux yeux du grand magistrat, comme à ceux de l'ambassadeur. En voyant ce lieutenant criminel qui rendait la justice au nom du roi lui venir demander ustice à son tour, il sentit la gravité de la circonstance.

Tous les pères de famille portaient plainte à la fois par la bouche d'un père, et cette bouche était exercée dans l'art de la persuasion. L'autorité d'un arrêt du Parlement appuyait les réclamations de cet homme, et quand Pierre Ayrault eut exposé le sujet de ses griefs avec le bon sens et la lucidité qu'il savait mettre dans ses raisonnements, on conçoit que le roi n'ait point trouvé d'excuse à l'indigne conduite des Jésuites. Tout au plus lui put-il répondre qu'il ne voyait point ce qu'on pouvait tenter de plus efficace qu'un arrêt du Parlement.

C'était là, sans doute, que le lieutenant criminel attendait le roi. Il lui représenta que le siége de la Compagnie de Jésus étant à Rome, on pouvait adresser une plainte au Saint-Père. Le pape avait qualité pour donner des ordres au général des Jésuites. Puisque dans cette société, on prononçait le vœu d'obéissance particulière au pontife, c'était le cas de mettre à l'épreuve cette obéissance. Sixte-Quint venait précisément de monter sur le siége de saint Pierre, et on le savait capable de commander avec fermeté. Le pape pouvait se faire présenter la liste générale de tous les Jésuites, y trouver René Ayrault, et obtenir l'aveu de la retraite où on le tenait caché. N'était-ce pas pour de pareilles occasions que S. M. entretenait à Rome un ambassadeur, et qu'elle y avait en outre un cardinal protecteur des affaires de France?



Le roi en tomba d'accord et consentit à écrire à son ambassadeur et au cardinal d'Est. Voici l'une de ces deux lettres *in extenso :*

« A MON ONCLE, LE CARDINAL D'EST,

protecteur de mes affaires en cour de Rome.

» Mon oncle, m'étant le lieutenant-criminel en ma
» ville d'Angers, connu de longtemps pour être, entre

» tous nos officiers de sa qualité, aussi plein d'intégrité » et louable réputation, j'ai, pour cette cause, d'autant » plus prêté l'oreille à une plainte qu'il m'a faite, de ce » qu'ayant mis, il y a quelque temps, son fils aîné au » collége des Jésuites, à Paris, pour le bien instruire aux » lettres grecques et latines, afin de le rendre plus ca- » pable de lui succéder en sa profession, lesdits Jésui- » tes, au lieu de suivre en cela son intention, se sont » plutôt arrêtés à lui persuader, comme ils ont fait, de » le rendre de leur ordre : Et pour mieux y parvenir, » l'ont, contre la volonté de son père et à son desçu, » fait évader et conduire à Rome, où je suis averti qu'il » est maintenant (1). Ce qui a été trouvé si indigne que, » par arrêt de ma Cour du Parlement de Paris, donné » avec eux, il leur est fait défense de le recevoir et ad- » mettre audit ordre. Et, désirant, pour les mérites de » sondit père, et ses recommandables services, le gra- » tifier en cette occasion de ce que je pourrai, je vous » prie bien fort, mon oncle, d'en parler à sa Sainteté, » et lui bien représenter de quelle façon cela est ad- » venu, afin qu'il lui plaise faire pareilles défenses aux- » dits Jésuites qui sont là, et pour enjoindre de rendre » ce jeune homme à son père, pour ne le priver, comme » il n'est pas raisonnable, de la consolation qu'il doit » justement attendre de lui sur ces vieux ans, faisant en » sorte, s'il vous est possible, que ma recommandation » lui porte le fruit qu'il en espère, et vous me ferez » chose très agréable, dont j'ai le bon succès fort affecté : » priant Dieu, mon oncle, qu'il vous ait en sa sainte et » digne garde.

» A Paris, le 18 juillet 1586.

» (Signé) HENRI.

« Et plus bas : De Neuville. »

---

(1) On a vu plus haut que René était à Fulde.

L'autre lettre, adressée à M. le marquis de Pisani, ambassadeur de France à Rome, commande, à peu près dans les mêmes termes, audit ambassadeur de presser de son côté, le Saint-Père, et de s'entendre avec le cardinal d'Est, pour mener cette affaire à un heureux succès. En outre, les deux lettres étaient accompagnées d'une requête adressée directement à Sa Sainteté par Pierre Ayrault, et il est regrettable que cette pièce soit perdue. On peut croire que ce devait être un modèle d'éloquence, de raison et de mesure, si l'on songe à la grandeur du pontife, au caractère du plaignant et au sujet de la plainte (1).

M. de Pisani et le cardinal d'Est intercédèrent vivement auprès du pape. Le général des Jésuites, appelé au Vatican, reçut l'injonction de communiquer la liste complète de tous les membres de son ordre. On y chercha René Ayrault, sans l'y découvrir, parce qu'il y figurait sous un nom de religion qui n'était point le sien. On ne savait même pas alors que René eût été reçu dans la Compagnie, à Trèves, et si, par hasard, les regards de l'ambassadeur s'arrêtèrent sur le pseudonyme qui le déguisait, ce fut sans pouvoir reconnaître l'enfant enveloppé dans ce mensonge. Sixte-Quint, au début de son pontificat, politique habile et souverain volontaire, comme il l'était, n'aurait point voulu, pour un Jésuite de plus ou de moins, refuser satisfaction au roi de France. On doit naturellement supposer qu'il ne se rendit point complice du subterfuge imaginé par le général de la Compagnie de Jésus. Mais comment forcer à l'obéissance des gens pour qui les lois divines et humaines ne sont rien auprès de leurs lois particulières, qui opposent un faux respect à la puis-

(1) La requête de Pierre Ayrault à Sixte-Quint existe certainement dans les archives du Vatican.

sance temporelle, le silence aux interrogations, l'inertie au commandement, l'indifférence aux menaces, le néant aux reproches et des fronts d'airain aux prières? Que faire en face de tels hommes? Quel langage leur parler? Par quel côté les prendre? Fallait-il renoncer à les soumettre, s'avouer vaincu et plier devant eux?

C'est à quoi Pierre Ayrault ne pouvait se résigner. Il lui eût semblé abdiquer non-seulement son titre de père, mais encore sa qualité de magistrat, de citoyen français et d'homme civilisé tout ensemble. Il lui eût semblé offenser également Dieu et la nature par cette lâche faiblesse, manquer au roi, à la justice et à lui-même. En effet, passer condamnation sur le vol de son enfant, c'eût été abandonner la cause de l'humanité entière, renier le christianisme en acceptant une tyrannie que le grand-turc peut seul exercer; c'eût été rendre hommage à la barbarie. Pierre Ayrault, qui avait consumé la moitié de sa vie à chercher la meilleure application possible des lois en matières civile et criminelle, le meilleur moyen d'éviter que son prochain fût seulement lésé dans une parcelle de ses droits, se serait laissé destituer par des inconnus de la première des autorités, celle du père sur le fils! Il ne le pouvait pas. Il devait combattre jusqu'à son dernier soupir contre les destructeurs de l'obéissance filiale et les contempteurs de la famille; et c'est ce qu'il a fait avec un courage et une opiniâtreté qui s'élevèrent, par moments, jusqu'au génie.

l'on eût suivi à Paris la marche indiquée par Pierre Ayrault, qui était de donner à l'action de la justice son cours régulier, c'est-à-dire de poursuivre le provincial de France et le recteur du collége de Clermont, et de les contraindre *par corps* à représenter l'enfant qu'ils avaient caché, les choses se seraient passées bien différemment. La loi du chancelier de l'Hos-

pital sur les vœux des mineurs et celles sur les crimes de séquestration et détournement autorisaient ces poursuites et cette contrainte. Le provincial des Jésuites et le recteur de leur collége une fois appréhendés et incarcérés, on aurait vu si leur ordre les eût laissés en prison plutôt que de restituer l'enfant enlevé. On aurait vu comment la Compagnie se tirait d'affaire sous les verrous du Châtelet. Mais elle n'en serait même pas venue à cette extrémité. Elle aurait assurément rendu René Ayrault à son père, et après tous ses mensonges, on l'aurait vue retrouvant soudain cette résidence si difficile à découvrir, où était caché ce jésuite de seize ans. La leçon lui aurait profité.

Au lieu de cela, on recula devant l'habit de l'ordre. Le bras du Parlement indécis demeura suspendu. Le roi de France se crut obligé, pour un délit commis à Paris, d'envoyer poliment demander justice à Rome. Dès lors les Jésuites se sentant les plus forts, résistèrent non-seulement au Parlement et au roi de France, mais à Sixte-Quint lui-même. Ce premier succès en France leur donna sans doute bien de la confiance, et c'est ainsi qu'en peu de temps ils arrivèrent à gouverner le monde politique par le puissant instrument de la religion.

Pierre Ayrault, rappelé au présidial d'Angers, ne se décourageait point. Il écrivait à Paris et à Rome, et continuait ses poursuites. Une nouvelle enquête officieuse qu'il sollicita reprit l'affaire dans le principe. On donna du Saint-Siége les ordres nécessaires pour rechercher pas à pas les diverses résidences de René Ayrault depuis sa fuite de Paris. M. le lieutenant criminel employa deux ans entiers à obtenir ces nouvelles injonctions du pape. Enfin, le cardinal Alexandrini obligea le père Claudius, général des Jésuites, à écrire au provincial de France la lettre suivante :

« *Au R. P. Odon Pigenat, provincial de la Société de Jésus, en France, à Paris.*

» Que la paix du Christ soit avec vous! Il y a quel-
» ques mois j'avais écrit au Père *Puteanus*, alors votre
» provincial, touchant notre frère René Ayrault, que
» son père désirait revoir, afin qu'il lui accordât sur ce
» sujet toutes les consolations qu'il pourrait, sans tou-
» tefois exposer à aucun danger la vocation de notre
» frère. Aujourd'hui le très illustrissime cardinal Alexan-
» drini, à qui le Souverain Pontife a renvoyé une
» requête à lui présentée sur cette affaire, ordonne que
» la même chose nous soit signifiée. Cependant ledit
» illustrissime cardinal, dans sa prudence et sa piété,
» comprenant combien il importe de ne point exposer
» un religieux au péril de la chair et du sang, ni sur-
» tout aux sollicitations de ses parents, ajoute ceci :
» qu'il ne voulait point que, pour de tels motifs, ledit
» René fût transféré de lieu en lieu : mais que l'on fît
» connaître à son père où il est, afin que ledit père
» y puisse ou aller lui-même, ou envoyer, s'il le préfère,
» des personnes qui lui parlent pour s'assurer de sa
» vocation : bien que cette vocation soit suffisamment
» éprouvée, puisque, comme je l'ai ouï dire, il y a
» deux ans qu'il est dans notre Société. C'est pourquoi
» Votre Révérence se conformera auxdites volontés. Et
» si, par hasard, elle ignorait ce qu'on lui demande,
» parce que René est absent depuis longtemps déjà de
» cette province de France, elle s'en informerait au-
» près du Père *Puteanus* ou de ceux qui pourraient
» connaître ces choses. Et, en somme, elle mettra toute
» la diligence possible à se rendre aux volontés de
» l'illustrissime cardinal.

» Je me recommande aux prières de V. R., etc.

» De Rome, le 21 mars 1588.

(Signé) CLAUDIUS. »

Il faut observer que cette lettre arrachée au père Claudius, après deux ans de résistance, par l'autorité du cardinal Alexandrini, fut envoyée à Pierre Ayrault, afin qu'il s'en servît pour obtenir la déclaration du lieu où l'on tenait son fils. Si l'intention du général eût été qu'on obéît à ses ordres, il les aurait formulés en d'autres termes et n'aurait point commencé par appuyer sur ce danger *d'exposer un religieux aux sollicitations de ses parents*. Il y eut probablement un contre-ordre secret à cette lettre; mais de peur que ce contre-ordre ne s'égarât et que le provincial de France ne s'avisât de répondre à ce qu'on lui demandait, la réponse qu'il devait faire lui était habilement indiquée par les réticences et les circonlocutions de l'épître même. Dans une Compagnie où le religieux faisait vœu d'obéissance « comme s'il était un bâton dans la main de son supérieur », on n'hésitait, ni ne raisonnait. On se rendait à l'ordre immédiatement. Celui qui eût fait le rebelle aurait encouru des peines terribles. On l'aurait peut-être envoyé aux Indes chercher la mort par les mains des cannibales. Voyons donc comment le père provincial de France exécuta l'ordre de son supérieur.

Malgré l'air de mauvaise grâce et de fourberie qui respirait dans cette lettre et qui ne pouvait échapper à la pénétration d'un magistrat, Pierre Ayrault ne laissa point de présenter l'épître du père Claudius au domicile du nouveau provincial à Paris. Il ne trouva point Odon Pigenat; on lui répondit que Sa Révérence était en voyage. Il se rendit au collége de la rue Saint-Jacques. Le recteur refusa d'ouvrir une lettre adressée à son supérieur, et les autres Jésuites déclinèrent à leur tour l'honneur de rompre le cachet. Voilà jusqu'où ces religieux poussèrent l'obéissance. On doit penser cependant que M. Ayrault sut bien leur signifier, par forme judiciaire, l'objet de la lettre; mais il n'obtint que des

réponses évasives, et la retraite de son fils ne lui fut point encore révélée.

C'était au mois de mai 1588, et si l'on ouvre le journal du règne de Henri III, ce qu'on y lit explique pourquoi le lieutenant criminel d'Angers dut retourner à son poste. Le jeune prince de Condé, dont la *cruelle Junon* avait fait assassiner le père à Jarnac, venait de mourir empoisonné par ses domestiques.

M. le cardinal de Bourbon vint trouver le roi, auquel il dit : « Voilà, sire, ce que c'est d'être excommunié... » auquel le roi respondit : Il est vray, mon cousin, que » ce foudre-là est dangereux ; mais si n'est-il pas besoin » que tous ceux qui en sont frappés en meurent. Il en » mourrait beaucoup. Je croy que cela n'a point servi » au prince de Condé; mais autre chose luy a bien » aidé.

» *May* 1588. Tout ce mois le duc de Guise en passant » par les rues, on criait : *Vive Guise ! — Le dimanche* » *quinzième* fut semé un quatrain sur le jeu de prime » auquel le duc jouait souvent... Le dix-neuvième, le » président, le procureur général et la cour, allèrent » haranguer le roi à Chartres.,.

» *Le vingt-deuxième :* Les barricades... »

Tandis que ce roi badinait sur l'empoisonnement du prince de Condé, qu'il s'enfuyait à Chartres, chassé par la faction de Guise, et que la Ligue faisait desbarricades, on comprend que les Jésuites, au milieu de tels événements, avaient toutes les facilités du monde pour refuser satisfaction à M. Ayrault, en l'amusant par des prétextes et des lenteurs. Quant au provincial Odon Pigenat, il n'était point en voyage. Il parcourait les rues, animant la faction des *Seize* dont il était, excitant les ligueurs et prêchant le massacre des hérétiques, parmi lesquels il rangeait le roi. Le passage suivant, de l'histoire du président de Thou, trace en peu de mots le

portrait de ce révérend père : « Ce fut un ligueur fu- » rieux, aussi fanatique qu'un Corybante ; il mourut à » Rome dans les excès de sa rage, tandis qu'il exhalait » sa fureur dans un sermon. » Voilà le provincial des Jésuites à Paris !

Le lieutenant-criminel d'Angers ne fut pas longtemps à reconnaître qu'il n'avait plus rien à attendre de ceux de Rome. On verra bientôt comment il usa de son recours au dernier tribunal qu'invoquèrent en tous temps les malheureux abandonnés de toute justice, celui de l'opinion publique.

VI

Ce fut par une fantaisie d'écrivain que Gilles Ménage compara les plaintes dont Pierre Ayrault a fait retentir l'univers, aux cris de Philomèle privée de ses enfants. Il eût approché davantage de la vérité, en parlant des rugissements du lion ; mais les poëtes ne fournissent point sur ce sujet de métaphore exacte, à cause du mélange de la gravité du patriarche et de l'autorité du magistrat avec les pleurs du père. Le grand jurisconsulte voulut laisser de sa douleur et de son infortune un monument immortel. Avec la plume qui avait écrit les *Pandectes*, il entreprit un traité complet des droits du père et des devoirs des enfants, qu'il intitula : *De patrio jure*, et qu'il dédia à son fils René, pseudo-Jésuite. La seconde édition en français porte ce titre : DE LA PUISSANCE PATERNELLE, *contre ceux qui, sous couleur de religion, volent les enfants à leurs pères et mères*. Au verso du frontispice, on trouve ces mots, adressés au lecteur :

« Il y a trois ans et plus que je suis à apprendre où » les Jésuites tiennent mon fils. Si je l'eusse pu descou-

» vrir, je lui eusse fait cette remontrance en privé;
» mais, voyant que je perdais temps et, qui plus est,
» mon espérance, je lui ai voulu escrire comme aux
» contumax, par programme et annotation publique.
» Si vous trouvez donc ma plainte juste et que vous
» appreniez où il soit, je vous supplie qu'il la voie. Cela
» fait, je lui laisse en son illibéral arbitre de m'obéyr
» ou ne m'obéyr point. »

Dans ce traité, le lieutenant criminel commence par rassembler, avec une érudition profonde, les lois des anciens sur l'autorité paternelle; il remonte aux premiers âges du monde, et pénètre chez tous les peuples. Son impartialité ne lui permet point de négliger, dans cette collection, les coutumes les plus barbares, et il rappelle des exemples terribles du droit de vie et de mort des pères sur leurs enfants. En même temps qu'un plaidoyer contre les Jésuites, il voulait faire un livre à consulter. De là vient que la première moitié de ce livre ne lui semble point favorable. Mais l'auteur ne s'arme pas, pour la défense de sa cause, des abus de la barbarie, n'en ayant pas besoin. Il les cite seulement comme une preuve de l'universelle ancienneté d'un droit qu'il n'entendit jamais pratiquer que dans la mesure d'un chrétien et d'un bon père. C'est, d'ailleurs, une occasion pour lui de réfuter en passant le très petit nombre de philosophes qui osèrent mal parler de l'autorité paternelle, et, entre autres, Diogène disant à Zénon : « Celui qui engendre n'y pense pas, d'où il suit que le fils n'est point obligé envers le père » ; à quoi Pierre Ayrault se contente de répondre que cela est bon tout au plus pour un cynique, et non pour des chrétiens.

L'auteur arrive ensuite à l'Ancien Testament, où il trouve assez de beaux exemples à l'appui de l'autorité paternelle. Le plus frappant par le sens touchant qu'il lui donne est celui d'Abraham, à qui Dieu n'aurait pas

demandé son fils, le voulant mettre à l'épreuve, s'il n'eût pensé que c'était pour un père le plus grand des sacrifices; et il ajoute : « Si Dieu eût trouvé cette immolation juste, quel qu'en fût l'exécuteur, il aurait commandé à tout autre de tuer Isaac plutôt qu'à son père...; il a commandé à Abraham ce qu'il pouvait faire à cause de son autorité et de sa puissance. »

On voit qu'en prenant dans ce souvenir biblique le point de vue que sa douleur lui conseille, Pierre Ayrault n'oublie pas non plus ce qui relève son autorité. Cet exemple est donc d'une haute portée, car, si Dieu lui-même a cru devoir demander ce fils à son père, à plus forte raison des moines inconnus commettent-ils un acte audacieux et impie en s'emparant d'un fils sans en faire la demande. Après avoir tiré de l'Ancien Testament d'autres exemples, l'auteur dit : « Mais je devine que l'on m'attend au christianisme. » Et, en effet, le lecteur désire qu'il aborde un temps, des lois et des sentiments moins éloignés de nous et de nos mœurs. Pierre Ayrault prend alors pour exemple Jésus-Christ lui-même, et il le montre respectant saint Joseph et la vierge Marie, comme le doit un fils, malgré son essence divine et sa supériorité. Ils voulaient être obéis, et le Christ leur obéit docilement. Ils se plaignirent à lui de ce qu'il les avait quittés un moment, et il s'excusa, et il ne les quitta plus qu'à sa mort. Et Pierre Ayrault s'écrie : « Un menuisier et une femme! » Mais c'est que Jésus pensait leur devoir obéissance sur la terre, quoique son véritable père fût au ciel, parce qu'il n'était point venu pour troubler les lois de la nature; bien au contraire, c'était pour les rendre plus parfaites.

Passant ensuite du maître à ses disciples, l'auteur observe qu'en les entraînant à sa suite, le Seigneur n'appela point d'enfants de seize ans et qu'on ne voit point de mineurs parmi ses apôtres; que s'ils laissèrent

pour lui leurs pêcheries, leurs nacelles et leurs maisons, ce ne fut point sans le congé de leurs parents. Et Pierre Ayrault ajoute : « Si Jacques et Jean quittèrent leur » vieux père Zebédée..., l'ont-ils fui en Espagne, en » Lorraine, en Italie? ont-ils désormais abhorré sa pré» sence? Ils eussent fait plus que leur maître, qui ne » délaissa ni Joseph ni sa sainte Mère. »

La vie de saint Chrysostôme fournit encore à Pierre Ayrault un exemple sublime. Après avoir raconté comment ce grand homme, par les conseils de saint Bazile, voulait se retirer dans un couvent et comment il le pouvait, ayant perdu son père et atteint l'âge de vingt-cinq ans, l'auteur poursuit ainsi: « Qui donc l'en empêcha? » Ce fut sa bonne femme de mère Anthusa, qui lui dit : » J'étais demeurée veuve fort jeune; mais je ne me » suis point remariée par le désir que j'avais de ne rien » épargner pour vous élever et vous instruire; et à pré» sent que j'en vais recueillir le prix, vous voulez m'a» bandonner ! vous ai-je donc manqué en quelque » chose? Ne sauriez-vous attendre pour vous faire » ermite que je sois morte ?... Est-ce obéir à Dieu que » de contrister votre mère?—Et saint Chrysostôme s'en» voya excuser auprès de saint Basile; et il aima mieux » rester près de sa mère que de se vouer au monacat. »

Sans doute ces paroles charmantes d'une mère à son fils, et cette docilité du saint jeune homme qui renonce à une vocation impérieuse, ont brisé le cœur de Pierre Ayrault lorsqu'il a fait un triste retour sur la conduite de son fils; car à partir de ce moment, le reste de son livre n'est plus un traité, ni une compilation savante; c'est un discours pathétique, une remontrance paternelle, où l'auteur, emporté par son émotion et par la chaleur de son éloquence, ne parle plus qu'à la seconde personne: c'est à son enfant ingrat et contumace qu'il s'adresse.

« Comparez, dit-il à René Ayrault, votre conduite à
» celle de saint Chrysostôme. En l'âge de quinze à seize
» ans, vous entreprenez de vous vouer aux Jésuites, et
» vous aviez (si c'est avoir ce qu'on méprise), vous aviez
» encore un père et une mère en ce monde. De peur
» que la volonté de l'un et les caresses de l'autre vous
» empêchassent de suivre votre penchant, vous avez fui
» leur présence. Vous vous êtes caché loin d'eux pen-
» dant trois ans, sans leur faire cet honneur de leur
» écrire une seule lettre... vous aviez peur que votre
» mère que vous appeliez *Hortensia*, vous dît ces mots :
» quand Dieu aura disposé de votre père, que me ser-
» viront vos frères, qui sont petits ? quelle assurance
» aurais-je qu'ils ne me traiteront pas comme vous ?
» Ils auront l'exemple de leur aîné. Dieu vous est
» grandement obligé d'oublier, pour l'amour de lui,
» tous devoirs, toute piété, jusqu'à ne communiquer pas
» même par lettres avec de pauvres père et mère
» charnels, il est vrai, mais fidèles ; ou s'ils étaient
» même idolâtres, c'était de vous ! êtes-vous donc plus
» dévôt que Chrysostôme, ou plus offensé que Co-
» riolan ? »

En un autre passage, Pierre Ayrault exprime le doute que ce fils qui lui a manqué de respect, puisse être plus respectueux envers ses supérieurs, les Jésuites. Cette plainte, qu'on retrouve souvent dans la bouche des pères irrités, repose sur un faux raisonnement dont le dépit est la cause : « Il sera bien obéissant au géné-
» ral, au provincial et aux anciens de l'ordre, s'écrie
» l'auteur avec amertume, car il a désobéi à son père ! »
C'était, en effet, d'un enfant qu'on avait su fanatiser au point de détruire dans son cœur le lien et jusqu'au souvenir de la famille, que les Jésuites pouvaient attendre cette obéissance passive dont ils avaient be-

soin. (1) Cette exclamation de Pierre Ayrault est le seul raisonnement faible qu'on trouve dans son ouvrage. Plus son fils était coupable en l'abandonnant, plus on devait en conclure que les Jésuites étaient les maîtres de l'esprit de ce malheureux jeune homme.

Les paroles suivantes sont un reproche plutôt tendre que sévère : « Si vous êtes comme nous, comme il vous » semble, dit M. Ayrault, enfant de Dieu et serviteur de » Jésus-Christ, c'est de nous que vous tenez ce don là ; » car, à quelque chrétien que ce soit, si on lui de- » mande : de quelle religion êtes-vous ? Tous les » anciens lui apprennent à répondre : Je suis de la reli- » gion de mes pères. »

Quant aux mouvements d'indignation, Pierre Ayrault les ménage avec raison pour les points de son livre qui regardent particulièrement les ravisseurs d'enfants. Le ton de mépris dont il parle d'eux et de leur ordre ne dut pas leur être agréable : « Il n'y a point de com- » mandement de Dieu, dit le lieutenant criminel à son » fils, qui ordonne à vous ni à moi d'être prêtres ; » mais ils vous commandent de m'honorer. Ce vous est » péché mortel, malédiction et anathême de m'offenser. » D'être Jésuite ou de ne pas l'être, c'est une chose in- » différente. »

L'auteur sent bien, d'ailleurs, que la véritable cause de son malheur, c'est le fanatisme de René Ayrault, et c'est pourquoi il insiste sur l'odieux prétexte de la vocation religieuse : « Si je vous avais voulu rendre Turc, » athée ou hérétique, dit-il, ces passages (de saint Ma- » thieu et de saint Luc) vous autoriseraient à me déso- » béir. Mais je suis chrétien et catholique, comme vous.

(1) Dans *Othello*, Shakespeare fait dire au sénateur Brabantio, en parlant de sa fille Desdemona : « Veille sur elle, More ; elle te trompera, puisqu'elle a trompé son père. »

» Qui donc a droit de vous commander plus que moi ? » Celui qu'il faut quitter, qu'il faut haïr, qu'il faut » tuer, à qui il faut dire *nescio vos*, c'est celui qui vou- » drait vous faire adorer de faux dieux ou le veau » d'or... et cependant on vous a dit qu'il vaudrait » mieux me passer sur le ventre que de faillir à être » moine !.... Vous n'aviez pas mon consentement ni » tacite, ni exprès ; au contraire, ma prohibition et mes » défenses. Ce n'est donc point le paganisme que vous » délaissez pour être Jésuite ; c'est le christianisme gé- » néral et universel. »

Après avoir prouvé que son fils n'agit pas en chrétien lorsqu'il se dérobe à l'autorité paternelle, Pierre Ayrault démontre avec plus de force encore que toutes les lois anciennes et modernes condamnent ceux qui lui ont volé son enfant. Le Concile de Gangrense lui fournit l'occasion d'apprendre aux Jésuites qu'ils ne connaissent point la religion, ou qu'ils l'outragent de propos délibéré. Il cite ensuite un chapitre de la loi salique sur *ceux qui auront tué ou cloîtré des enfants.*

Et il ajoute : « Il est à remarquer que (dans cette » loi) tuer nos enfants ou les enfermer dans un monas- » tère est mis au même rang. N'est-ce pas, en effet, un » meurtre que de les mettre en tel état qu'ils ne soient » plus nôtres ? qu'ils n'héritent plus de nous ?... que la » postérité et succession en soit perdue, la vue même, » la fréquentation, la présence ? Je pensais, au com- » mencement, que ce n'était qu'un vol de soustraire » ainsi nos enfants ; mais cet empereur (Charlemagne) » m'a appris que c'était un homicide (1). » Pierre

(1) On attribue généralement la création des lois saliques à Pharamond ; mais ces lois furent augmentées successivement par d'autres rois. Elles avaient quatre-vingts titres du temps de Charlemagne, et celui que cite Pierre Ayrault est sans doute du nombre de ceux ajoutés par cet empereur.

Ayrault arrive ensuite à des lois plus récentes, et il finit par citer celle du chancelier de L'hospital, tout nouvellement promulguée, et que la Compagnie de Jésus bravait ouvertement.

Dans tous ces passages, qui sont les plus énergiques de ce livre, malgré la profondeur de sa blessure, M. Ayrault témoigne bien plus d'amertume en parlant des séducteurs d'enfants, que lorsqu'il s'adresse à son fils, dont il ne manque point d'admettre l'égarement. C'est une nuance qu'il faut indiquer, de peur qu'avec toutes les raisons du monde et la cause la plus juste, on n'accuse Pierre Ayrault d'avoir été un homme intraitable et despote. La fin de cette histoire prouvera la faiblesse et la bonté de son cœur. En attendant, montrons, par un dernier extrait, le paroxisme de sa douleur et le frémissement de ses entrailles paternelles.

« Qu'il faille haïr son père pour être disciple de
» Jésus-Christ, quelle doctrine serait-ce là, si l'on s'arrê-
» tait aux syllabes, non pas au sens? Si qui le haïrait
» serait bon disciple, à plus forte raison qui le battrait
» serait patriarche, et QUI LE TUERAIT SERAIT UN
» APÔTRE !...

» Quand ce serait donc de mon consentement que
» vous vous fussiez fait Jésuite, pouvez-vous bien avoir
» le cœur d'y demeurer maintenant? D'être là à ouïr
» parler en sûreté et en repos des calamités où nous
» sommes tous, des misères de notre France, de ces
» déplorables et impies guerres civiles? Ne faire cas de
» nous venir consoler, nous défendre, nous soutenir?
» Mais peut-être on vous détient par force. J'aime mieux
» le croire ainsi que de vous estimer si dénaturé, si
» stupide que de nous manquer en ces malheurs...

» N'est-ce pas profaner le mariage, nous le mettre en
» horreur, au préjudice de la République et de l'Église,
» que de le spolier ainsi de ses gages, le priver du fruit

» qu'il porte, rompre et dissoudre le nœud qui le lie,
» qui l'astreint plus que feu et eau, plus que lit, table,
» pacte et convention qui puissent être? Qui aura désor-
» mais soin et affection de nourrir et élever ses enfants,
» si, après l'avoir fait soigneusement, c'est pour autrui ;
» si on nous les enlève de cette sorte, comme par puis-
» sance de fief ou par privilége turc ; SI AUSSITÔT QUE
» NOS FEMMES SONT DÉLIVRÉES, QUE NOS ENFANTS PEUVENT
» MARCHER, ILS SONT AU PREMIER OCCUPANT ?...

» Si ce discours vous peut remettre en votre naturel
» sentiment, et qu'à cette occasion vous ayez envie de
» vous reconnaître, ne différez plus; car si l'Église a
» toujours les bras ouverts pour y recevoir les péni-
» tents, elle le fait à l'exemple des pères et mères (1). »

Le président de Thou et le Parlement de Paris ne se trompaient point lorsqu'ils disaient que Pierre Ayrault connaissait l'éloquence d'Athènes et de Rome.

VII

Le *Traité de la Puissance paternelle* fit beaucoup de bruit au moment de son apparition. Les vieux magistrats et jurisconsultes du Parlement le citèrent en maintes occasions, en rappelant avec sévérité le scandale d'une affaire où l'impuissance de la justice avait été un outrage à la majesté des lois françaises. Antoine Arnault, dans un plaidoyer contre les Jésuites, raconta l'aventure du jeune René à des juges qui ne l'avaient point oubliée. Jean Bodin et Etienne Pasquier envoyèrent au lieutenant criminel leurs félicitations sur son ouvrage et leurs condoléances sur son malheur.

(1) DE PATRIO JURE *ad filium pseudo Jesuitam*. — DE LA PUISSANCE PATERNELLE, par Pierre Ayrault, lieutenant criminel au présidial d'Angers.

« Je n'ai pas moins sujet que vous d'écrire contre ces pipeurs, disait Bodin dans sa lettre ; car l'un s'est efforcé de me faire perdre la vie, en cette ville, et l'autre l'honneur. Ce dernier est un nommé Possevin (1), qui a fait trois petits livrets en un volume : le premier, contre le sieur de La Noue (le célèbre Bras-de-Fer) ; le second, contre Bodin ; le troisième, contre Le Plessis-Mornay. Mais il m'a fait plus de pitié que de mal, tant il est inepte ; et toutefois il gouverne Sa Sainteté, qui l'envoya vers le duc de Nevers devant qu'il arrivât à Rome..... Si votre fils est en France, il faut user de main-mise....., car Accurce a tort d'avoir dit que les Français n'ont pas leurs enfants en leur puissance. »

Ce qui fut écrit à la défense des Jésuites dans l'affaire de Pierre Ayrault se réduit à peu de chose. Nous remarquons d'abord trois épigrammes en vers latins du P. François Rémond, de Dijon, réunies sous ce titre : « D'un certain adolescent, qui avait fui la maison de son père, pour aller à Rome et y entrer dans un ordre religieux. » La première de ces épigrammes contenait en manière de dérision les plaintes du père de René ; la seconde sur le même ton, donnait les lamentations de la mère. La troisième exaltait la persévérance du fils, et se terminait ainsi : « Nous espérons en toi, jeune homme courageux, si tu te montres tel dans le combat que tu as été dans la fuite. » L'esprit peu généreux et le mauvais goût de la Compagnie de Jésus se reconnaissent dans ces insultes à des chagrins que cette compagnie devait au moins respecter.

Le second morceau en faveur des Jésuites arriva plus

---

(1) Cet Antoine Possevin fut une espèce de forcené comme Odon Pigenat. Il avait prêché la guerre civile à Rouen, en 1569. En 1596, on le retrouve au premier rang dans la querelle des Jésuites avec la République de Venise. Il trempa dans l'assassinat de Fra Paolo Sarpi. (*Lettre aux Jésuites*, par un père de famille angevin.)

tard. Ce fut une réponse du fils à son père, que l'on a dit écrite par René lui-même, vers l'époque de sa majorité. La Compagnie eut, cette fois, assez de goût pour comprendre l'inconvenance d'une publication dans laquelle éclatait une preuve monstrueuse du fanatisme de ses élèves et des leçons qu'elle donnait aux enfants.

On jugea prudent de la supprimer, et on en fit écrire une autre par le père Richeomme. Elles ne furent imprimées ni l'une ni l'autre, et par conséquent ne produisirent aucun effet. Dans tout cela, il n'y a donc en réalité d'autres champions de la cause des Jésuites qu'eux-mêmes, d'où l'on peut conclure que leur conduite fut blâmée partout hormis dans leur Société.

Pierre Ayrault demeura pendant sept ans entiers sans aucune nouvelle de son fils, sans savoir s'il était mort ou vivant. Le premier jour qu'il entendit enfin parler de René, fut le mercredi 28 avril 1593. Le lieutenant criminel était sorti lorsqu'un religieux de l'ordre des Jacobins se présenta à son domicile accompagné d'un sacristain d'Angers, nommé Antoine Portais. Ce moine demanda Mme Ayrault, et lui remit une lettre avec cette suscription : « à Mademoiselle ma mère, la lieutenante criminelle à Angers (1). » Le contenu n'en est point connu ; mais il est probable que le style du jeune Jésuite était bien changé depuis le temps qu'il donnait à Mme Ayrault le petit nom d'*Hortensia*. Le Jacobin se retira aussitôt après avoir fait sa commission.

En rentrant chez lui, Pierre Ayrault apprit cette nouvelle, et résolut de tirer du moine qui avait apporté la lettre tous les renseignements que cet homme pourrait donner. Le lieutenant-criminel envoya immédiatement chercher bon nombre de témoins, savoir : André Evel-

(1) On appelait alors *mademoiselle* les femmes de la bourgeoisie mariées ou non.

lard, conseiller, son gendre; François Bitault, sieur de Chizé, son neveu; François Leroy, précepteur de ses enfants; Pierre Ayrault, son fils, frère cadet de René, et maître Julien Deillé, notaire royal à Angers. Suivi de ces cinq personnes comme d'un cortége, M. Ayrault se rendit au couvent des Jacobins et fit appeler au parloir le frère Clément Bigot, prieur de ce couvent et provincial de l'ordre.

— Mon frère, dit M. Ayrault, je sais qu'un moine, venu depuis peu du pays de Bourgogne, est ici. Je vous prie de le faire comparaître afin que je lui parle d'affaires de conséquence, devant les personnes qui m'accompagnent et en présence de deux ou trois de vos principaux religieux.

Le prieur, en face de cet appareil quasi-judiciaire, n'osa refuser ce qu'on lui demandait. Le Jacobin fut appelé ainsi que plusieurs des principaux du couvent, savoir : le frère Jacques Dormet, sous-prieur, le sacristain Portais et le sieur Jean Pichonneau, procureur-syndic dudit couvent, ce qui composait, avec le frère Bigot, une assemblée de dix personnes.

M. le lieutenant-criminel procéda aussitôt à un interrogatoire. Il demanda au moine ses noms et qualités, de quel pays il venait, comment il se trouvait porteur d'une lettre pour Mlle Ayrault, et qui lui avait donné cette commission. Voici ce que le moine répondit :

— Je me nomme Nicolas Joubard, de l'ordre des Jacobins. Il y a environ trois semaines que je partis de Dijon pour Angers. Un jeune homme nommé Ayrault, m'a prié d'apporter en cette ville deux lettres, l'une desquelles écrite en latin, était adressée à son père, l'autre à sa mère. C'est cette dernière que j'ai remise à la demoiselle Ayrault, femme de M. le lieutenant criminel, chez qui je fus conduit par le sacristain Portais.

— Et d'où vient, demanda Pierre Ayrault, que vous ne m'avez point remis la lettre adressée à moi?

— Je l'ai perdue en route, dit le sacristain, ou plutôt elle m'a été *rompue* en Bourgogne, entre les villes de Noyers et de Montbart.

M. Ayrault représenta au Jacobin la lettre de René, et lui demanda s'il la reconnaissait pour celle qu'il avait apportée. Le moine l'ayant reconnue, M. le lieutenant-criminel s'informa de ce que faisait son fils à Dijon. Le Jacobin répondit que René était régent du collége des Jésuites dans cette ville. Cet interrogatoire, dont maître Deillé, notaire, écrivait le procès-verbal, intimida sans doute le frère Nicolas, car il ajouta qu'ayant terminé les affaires pour lesquelles il était venu à Angers, il espérait qu'on lui permettrait de retourner à Dijon avec l'agrément du provincial Bigot. M. Ayrault n'avait pas dessein de mettre empêchement à son départ ; mais il demanda au frère Nicolas s'il se chargerait de rapporter fidèlement à son fils rebelle une remontrance verbale qu'il lui voulait mander, en même temps qu'un exemplaire du livre *De la Puissance paternelle*. Le frère Nicolas promit de remettre l'ouvrage et de répéter exactement la remontrance.

— Vous lui direz donc, reprit M. Ayrault, que je suis justement offensé contre lui pour l'irrévérence et désobéissance dont il a usé à mon égard, en disposant de sa personne sans mon conseil, congé et commandement ; que moi et Anne Desjardins, ma femme, nous sommes catholiques, et que nous ne lui aurions point refusé, s'il nous l'eût demandée, la permission de se faire religieux, mais que, de l'avoir fait contre notre gré, au mépris de l'obéissance que Dieu, la nature et les lois lui ordonnaient, nous le trouvons très mauvais. Vous direz et annoncerez à mon fils que, quand il viendra se soumettre à moi et implorer le pardon de sa

faute passée, pour peu qu'il me témoigne son désir d'être d'église, je lui donnerai son congé d'être de tout ordre religieux de ce royaume qu'il voudra choisir, *pourvu que ce ne soit point celui des Jésuites*, parce que c'est des Jésuites qu'il a appris, sous prétexte de religion, à mépriser, abandonner et contrister ses père et mère et sa famille ; parce que ce sont les Jésuites de Paris qui l'ont suborné et enlevé à son père, à sa mère, au président Ayrault, son oncle, à tous ses parents et amis ; qui l'ont caché, qui l'ont transporté çà et là, au dedans et au dehors du royaume, pour effacer sa trace ; ce sont eux qui, depuis sept ans, lui ont défendu de communiquer avec nous, même par lettres. Vous ajouterez que, si mon fils ne se retire d'avec les Jésuites, je l'ai privé et prive de ma bénédiction, et que je défends à mes autres enfants de le reconnaître pour leur frère (1).

Tandis que le père offensé parlait ainsi, le notaire recueillait ses paroles, et, quand on eut signé le procès-verbal, cette pièce devint l'acte solennel de la malédiction de M. Ayrault à son fils. Probablement le frère Nicolas, en retournant à Dijon, emporta, outre l'exemplaire du livre *De la Puissance paternelle*, une copie de cet acte. Mais de même que les Jésuites avaient rompu la lettre du fils à son père, ils ne voulurent point que cette pièce importante parvînt à René, encore bien moins la remontrance verbale. C'eût été risquer beaucoup que de faire entendre un tel discours à son fils,

En proposant à René de prendre la robe de Dominicain, de Cordelier ou de Minime, à son choix, pourvu qu'il quittât celle de Jésuite, Pierre Ayrault allait savoir enfin si son fils l'avait abandonné pour le service de

(1) Acte dressé par Me Deillé, notaire royal à Angers, le mercredi 28 avril 1593, signé de tous les témoins nommés ci-dessus et fait au couvent des Jacobins. (*Vita Petri Ærodii*, par Gilles Ménage. — Note sur René Ayrault.)

Dieu ou pour se vouer à une Compagnie particulière. Cette proposition était à la fois raisonnable et habile. C'était une ouverture au repentir, une transaction entre la vocation religieuse de ce jeune homme et l'obéissance filiale, un accomodement à l'amiable qui mettait, au pied du mur la Compagnie de Jésus. Cependant, elle laissa un de ses membres sous le poids de la malédiction paternelle, plutôt que de céder.

Jamais peut-être la mauvaise foi des Jésuites, leur unique souci des intérêts de leur société, leur mépris de tout le reste, jusqu'à la religion inclusivement, n'ont éclaté d'une façon plus évidente et plus cynique. En refusant de faire passer René Ayrault. de leur ordre dans un autre, selon le vœu de son pére, ils ont découvert l'esprit de leur compagnie, leur politique, leur ambition et la perversité de leurs doctrines; car s'ils eussent seulement souhaité le salut d'un de leurs frères, ils n'avaient qu'à le laisser aller dans un couvent quelconque. Ils ne l'ont point voulu, parce que leur intérêt seul les en détournait, et ils ont justifié par là ce mot de Pierre Ayrault, qu'ils agissaient *pour eux-mêmes, sous couleur de religion*.

Mais, quelle dût être la douleur de ce malheureux père lorsqu'il apprit de quels crimes étaient soupçonnés les hommes à qui son fils avait sacrifié ses devoirs et ses affections ! Ce fut précisément en cette même année 1593 que l'ordre dont René Ayrault avait adopté les maximes devint tout à coup l'objet de l'exécration du monde. Bien des choses s'étaient passées tandis que le lieutenant-criminel poursuivait les ravisseurs d'enfants en justice, en cour de Rome, et, finalement, par programme et annotation publique. Henri III, que nous avons laissé frappant sur l'épaule du bonhomme Montholon pour lui offrir les sceaux de France, s'était déshonoré par l'assassinat du duc de Guise, à Blois. Ses

ennemis ne voulant point demeurer en reste de crime avec lui, l'avaient dépêché à son tour par la main du Jacobin Jacques Clément. La *cruelle Junon* était morte de vieillesse. Le Béarnais, devenu roi de France, avait marché de victoire en victoire jusque sous les murailles de Paris, qui tenait seul pour la ligue.

Trois mois aprés l'entrevue de Pierre Ayrault avec le frère Nicolas Joubard, un homme, arrêté à Melun, confessa son dessein d'assassiner Henri IV. On le rompit vif le 26 août 1593, et il mourut avec la constance du fanatisme sans donner aucun signe de repentir. Peu après, on découvrit que le père Varade, recteur du collége de Clermont, exerçait depuis longtemps sur l'esprit de ce misérable un empire absolu, et comme les Jésuites avaient prêché ouvertement le régicide, on les soupçonna d'avoir inspiré Pierre Barrière. Au mois de mars suivant, Henri IV fit son entrée à Paris. Un jour, dans une salle du Louvre, Jean Châtel frappa le roi au moment où il se baissait pour relever deux de ses anciens ennemis à genoux devant lui. La clémence de Henri IV le sauva. Car au lieu de recevoir le coup dans la poitrine, il fut atteint à la lèvre et n'eut qu'une blessure légère. Les Jésuites se trouvant de nouveau compromis dans l'affaire de Jean Châtel, la justice résolut d'en finir avec eux. Etienne Pasquier rappela dans ses plaidoyers l'affaire de Barrière et du père Varade, et le Parlement condamna les Jésuites à sortir du royaume. La maison de Jean Châtel fut rasée. On éleva sur la place où elle avait été un monument dont l'inscription portait les dates du crime et de la sentence de bannissement.

Ainsi, moins de deux ans après qu'il avait sommé son fils d'abandonner la Compagnie de Jésus sous peine d'encourir sa malédiction, Pierre Ayrault apprit que le recteur du collége où ce fils avait fait ses études était accusé de complicité dans deux projets d'assassi-

nats, que le collége était dissous, l'ordre entier flétri par la justice, et René lui-même, solidaire, comme les autres Jésuites, des doctrines, des actes et de la flétrissure de ses supérieurs, accompagnait dans leur exil ceux qui lui avaient enseigné la désobéissance. Il n'était plus temps alors de rentrer dans cette famille dont il avait fait la honte et la désolation. Depuis ce moment Pierre Ayrault garda le silence.

Le lieutenant criminel d'Angers reçut de ses autres enfants toutes les consolations qu'il en devait espérer. Pierre, son second fils, obtint la survivance de la lieutenance criminelle, et devint un bon magistrat. Le troisième, Guillaume, se fit bénédictin avec le consentement de ses parents. Il fut un des plus savants théologiens de son temps, et la famille Ayrault prouva, en donnant un de ses membres à l'Eglise, que dans sa lutte contre les Jésuites, elle n'avait point perdu ses sentiments religieux. Le quatrième fils fut avocat au Parlement. Toutes les filles se marièrent, hormis deux qui entrèrent au couvent, et la plus jeune épousa Guillaume Ménage, père de Gilles.

Peu de temps avant sa mort, qui arriva en 1601, Pierre Ayrault, toujours sans nouvelles de son fils aîné, envoya quérir un notaire (probablement maître Deillé), et il lui dicta ce qui suit, en le priant de remettre cet écrit à René, dans le cas où il reviendrait trop tard chercher le pardon de ses fautes.

« Dieu doint sa paix, son amour et sa grâce à mon fils Réné Ayrault. Je luy donne ma bénédiction, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et je lui pardonne tout ce en quoy il peut m'avoir offensé. Je prie Dieu de l'assister de son benoist et Saint-Esprit quelque estat ou vocation qu'il puisse entreprendre. » — Mais René ne vint jamais chercher cette bénédiction posthume.

Voici maintenant ce que savent du Jésuite René

Ayrault ses arrière-neveux : Par suite du décret de bannissement de 1594, il sortit de France et passa en Piémont, où il resta jusqu'en 1596. Il vint ensuite à Avignon, puis il se rendit à Rome. Le général de l'ordre l'envoya professer la réthorique au collége de Milan. Lorsque les Jésuites rentrèrent en France, René les y accompagna. On le nomma d'abord professeur de philosophie, et puis préfet des colléges de Reims, de Sens, de Dôle et de Besançon. Suivant les usages de la Compagnie de Jésus, où l'obéissance passive et l'humilité devant le supérieur sont les vertus qu'on met aux plus rudes épreuves, René Ayrault eut à subir les caprices de ses maîtres. Il n'arriva aux plus hautes dignités de son ordre qu'en passant par de feintes disgrâces. De préfet de collége qu'il était, on le fit prédicateur, et puis recteur, et puis tout à coup suppléant du provincial de France, procureur en Champagne ; et puis, on l'envoya encore à Rome. Finalement, on le rappela pour régenter le collége de La Flèche. Il y mourut en 1644, sous un pseudonyme, à dix lieues de sa famille, qui ne se doutait point qu'il fût si près d'elle. Et selon toute apparence, l'orgueil inflexible de la Compagnie voulut que René Ayrault finît ainsi ses jours, pour mieux établir cette vérité : Que parmi les enfants de Loyola, ni les lois, ni la justice, ni la nature, ni la famille, ni l'autorité paternelle ne sont rien auprès de la discipline particulière de leur ordre.

FIN.

Paris. — Soc. Gén. d'Imprimerie Anglo-Française, E. Brière, 257, rue Saint-Honoré.

HISTOIRE

DE

PIERRE AYRAULT

ET DE

SON FILS RENÉ

Pseudo-Jésuite

PAR

PAUL DE MUSSET

PARIS

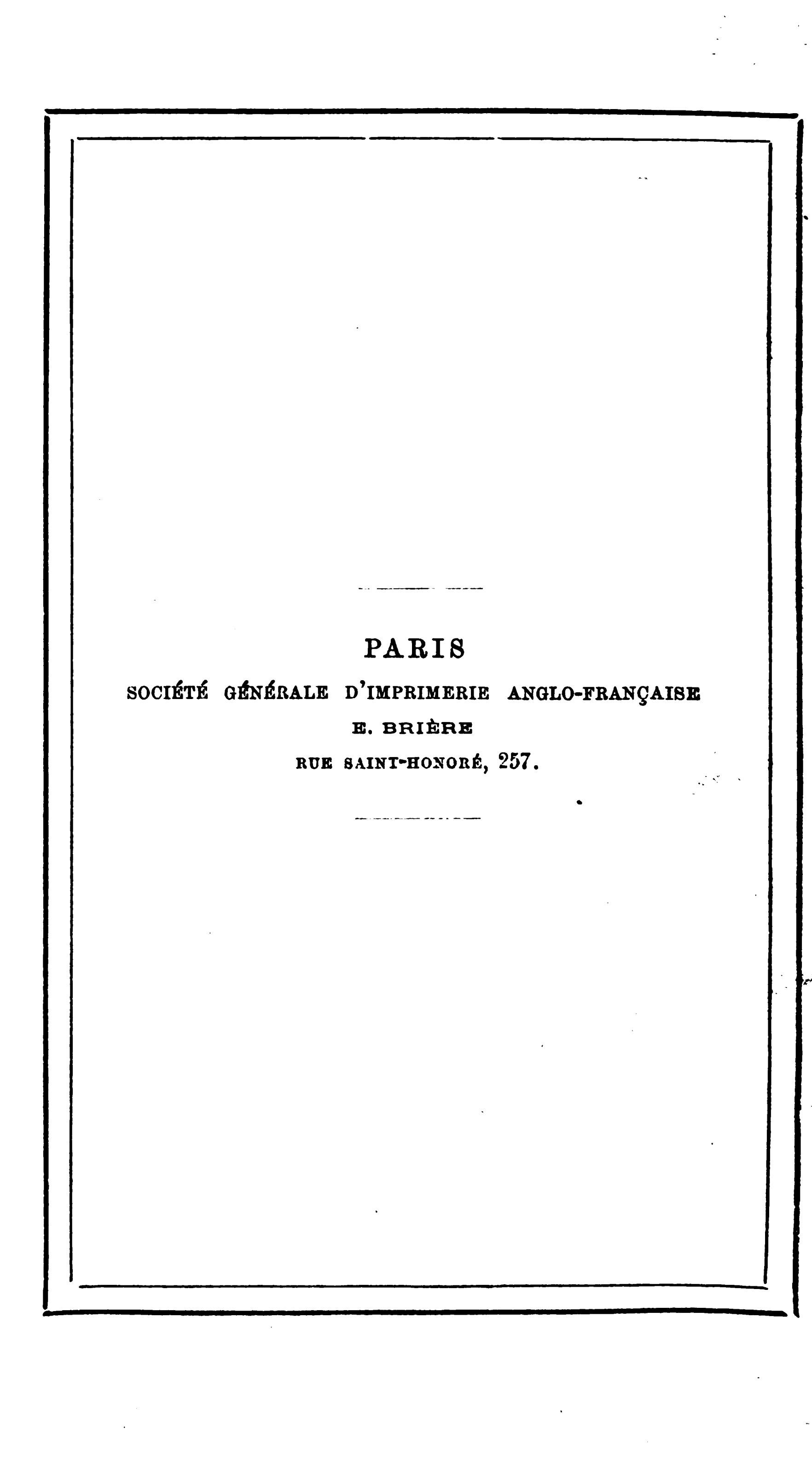
E. DENTU

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

GALERIE D'ORLÉANS, 17 (PALAIS-ROYAL)

—

1879



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE

E. BRIÈRE

RUE SAINT-HONORÉ, 257.

